Parlement européen
2024-2029

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2025/2095(INI)

24.7.2025

AMENDEMENTS
257 - 488

Projet de rapport
João Oliveira
(PE774.256v01-00)

Élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté
(2025/2095(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 257
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Pál Szekeres, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***presse*** la Commission et ***les*** États membres ***d'augmenter considérablement les investissements publics dans*** les politiques garantissant des services publics universels, ***gratuits*** et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;	7. ***conseille à*** la Commission et ***aux*** États membres ***de soutenir*** les politiques garantissant des services publics universels, ***accessibles*** et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;

Or. en

Amendement 258
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics universels, ***gratuits*** et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;	7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant ***l'accès à*** des services publics universels, ***abordables, inclusifs*** et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent***, abordable et durable***, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;

Or. en

Amendement 259
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques ***garantissant*** des services publics universels, ***gratuits*** et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;	7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques ***proposant*** des services publics universels, ***abordables*** et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent ***et abordable***, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;

Or. en

Amendement 260
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics ***universels,*** gratuits et de grande qualité, ***étant donné que cela contribue à*** briser le cycle de la pauvreté***,*** en particulier ***pour ce qui relève de l'éducation,*** des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès ***universel*** à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie***,*** aux	7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics gratuits et de grande qualité, ***y compris une éducation gratuite et de grande qualité ainsi que l'éducation et l'accueil de la petite enfance, en tant que moteur important pour*** briser le cycle de la pauvreté***; invite également la Commission et les États membres à investir*** en

transports ***et aux activités culturelles et de loisirs***;	particulier ***dans les domaines qui relèvent*** des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie ***et*** aux transports***; presse la Commission et les États membres de favoriser la coordination entre ces services publics, par l'intermédiaire de centres de services intégrés ou de mécanismes de coordination améliorés***;

Or. en

Amendement 261
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les ***politiques garantissant des*** services publics universels, gratuits et de grande qualité, ***étant donné que cela contribue à*** briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;	7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les services publics universels, gratuits et de grande qualité, ***ainsi que dans les services d'intérêt économique général***; ***souligne la contribution de ces investissements pour*** briser le cycle ***intergénérationnel*** de la pauvreté ***et permettre l'inclusion sociale et professionnelle***, en particulier pour ce qui relève de ***la garde d'enfants, de*** l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;

Or. en

Amendement 262
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics universels, gratuits et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;	7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics universels, gratuits et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, ***à des services publics locaux et durables,*** à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;

Or. en

Amendement 263
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics universels, gratuits et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;	7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics universels, gratuits et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, ***y compris les soins de santé mentale,*** de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;

Or. en

Amendement 264
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant des services publics universels, gratuits et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;	7. presse la Commission et les États membres d'augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant les droits sociaux par l'intermédiaire de services publics universels, gratuits et de grande qualité, étant donné que cela contribue à briser le cycle de la pauvreté, en particulier pour ce qui relève de l'éducation, des soins de santé, de la protection sociale, ainsi que de l'accès universel à un logement décent, à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et aux activités culturelles et de loisirs;

Or. pt

Amendement 265
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'accès à une alimentation saine et abordable est un besoin essentiel, en particulier pour les personnes et les familles en situation d'extrême pauvreté; invite la Commission et les États membres à garantir un approvisionnement régulier en aliments abordables et nutritifs, en particulier pour les enfants, les personnes âgées vivant seules et les populations marginalisées; insiste sur l'importance d'intégrer le soutien nutritionnel dans les systèmes de

protection sociale, notamment par la mise en place de distribution de nourriture ou de bons d'achat, de programmes de repas scolaires pour les enfants dans le besoin et de mesures ciblées pendant les vacances scolaires;

Or. en

Amendement 266
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que les mesures de durabilité environnementale et de transition climatique doivent être mises en œuvre d'une manière socialement juste et inclusive, en veillant à ce que les ménages à faibles revenus ne subissent pas de manière disproportionnée les coûts des réformes vertes; demande que l'accessibilité financière des besoins fondamentaux, tels que le logement, l'énergie et les transports, demeure un principe directeur de toutes les politiques de développement écologique;

Or. en

Amendement 267
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. presse la Commission et les États membres de réviser la législation pertinente afin d'interdire explicitement la discrimination fondée sur le statut socio-économique et de reconnaître son intersection avec d'autres formes de discrimination; souligne qu'une base juridique claire est nécessaire pour garantir des droits et une protection applicables aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 268
Liesbet Sommen, Martine Kemp

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission, les États membres et les régions à travailler ensemble, avec la société civile, pour promouvoir une éducation de qualité en tant que pilier essentiel de la lutte contre la pauvreté; invite instamment la Commission à intégrer une éducation de qualité dans ses stratégies, plans d'action et feuilles de route à venir visant l'inclusion sociale et le renforcement d'une Europe sociale forte;

Or. en

Amendement 269
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à soutenir les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour aider les familles vulnérables, et en particulier les enfants, grâce à des services de garde d'enfants précoces, accessibles et abordables, en soulignant qu'il est important d'apporter ce soutien dès le plus jeune âge pour briser le cycle de la pauvreté, notamment par l'accès à des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité;

Or. en

Amendement 270
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. se félicite que presque tous les États membres prévoient d'augmenter les investissements publics en 2025[1 bis], ce qui est nécessaire pour garantir l'accès à des services publics de qualité et atteindre les objectifs du socle européen des droits sociaux; rappelle que les États membres peuvent mobiliser la facilité pour la reprise et la résilience (FFR) jusqu'au 31 décembre 2026 et les invite à utiliser pleinement et de manière ciblée ces fonds pour renforcer leurs services publics et mettre en place des politiques en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, ainsi qu'en faveur de la prochaine génération, des enfants et des jeunes[1 ter];
	[1 bis] Voir la communication de la Commission «Semestre européen 2025: donner vie au nouveau cadre de

gouvernance économique» (COM(2024)705 final).

[1 ter] Règlement (UE) 2021/241 établissant la facilité pour la reprise et la résilience, article 3, socles (c) et (f).

Or. en

Amendement 271
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne la fracture numérique croissante et la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre l'exclusion numérique des groupes à faibles revenus et marginalisés; invite à cet égard la Commission et les États membres à favoriser l'inclusion numérique des groupes vulnérables par des mesures garantissant leur accès aux technologies numériques, à l'infrastructure et à la connectivité, ainsi qu'à la formation aux compétences numériques de base;

Or. en

Amendement 272
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite la Commission et les États membres à réduire la fracture numérique,

qui peut aggraver la pauvreté en limitant l'accès à l'information, aux programmes de soutien et à la capacité de s'adapter à l'augmentation des coûts, et recommande l'inclusion d'indicateurs clairs pour surveiller l'inclusion numérique, en particulier chez les enfants;

Or. en

Amendement 273
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. demande l'intégration d'analyses d'impact sur la santé mentale dans la planification urbaine et les projets de logement financés par les programmes de l'Union; souligne qu'il convient de concevoir les villes et les projets de logement de manière à réduire le stress, à promouvoir les liens sociaux et à favoriser le bien-être émotionnel;

Or. en

Amendement 274
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. rappelle que l'utilisation croissante d'algorithmes et de systèmes d'intelligence artificielle (IA) dans des services publics essentiels tels que l'accès

aux prestations sociales, la police, la justice et le recrutement présente des risques importants de renforcement des formes existantes de discrimination, en particulier à l'encontre des personnes en situation de pauvreté; souligne que ces systèmes algorithmiques, de par leur conception ou leur mise en œuvre, tout en visant à rendre les services publics plus accessibles et plus efficaces, peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux, notamment au droit à la non-discrimination et au respect de la vie privée;

Or. en

Amendement 275
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. souligne que l'accès à des services de soins à domicile abordables et de qualité est essentiel pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale parmi les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables, en particulier dans les zones rurales et mal desservies; insiste sur la nécessité de promouvoir des emplois formels et de qualité ainsi que des conditions de travail équitables dans la prestation de ces services;

Or. en

Amendement 276
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. souligne que des services de soins à domicile accessibles et bien financés peuvent créer des emplois stables, en particulier dans les régions rurales et vieillissantes; demande la mise en place de programmes de perfectionnement professionnel ciblés et des conditions de travail équitables pour les travailleurs du secteur des soins à domicile;

Or. en

Amendement 277
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. demande instamment à la Commission européenne de promouvoir une intelligence artificielle éthique dès sa conception et de faire du principe de non-discrimination une préoccupation centrale dans toutes les réglementations de l'Union relatives à l'intelligence artificielle;

Or. en

Amendement 278
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 7 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 sexies. considère que l'objectif de numérisation complète des principaux services publics dans le cadre du programme pour la décennie numérique est incompatible avec la réalité[1 bis] selon laquelle l'abandon des solutions d'assistance sociale individualisées fournies par l'État accentue les inégalités entre les zones urbaines et rurales, les groupes d'âge et les groupes socio-économiques; presse la Commission et les États membres d'aborder cette question dans le contexte de la stratégie et des plans d'action nationaux, en garantissant les ressources humaines nécessaires au sein des principaux services de l'administration publique;

[1 bis] An Exploratory Study on the Use of Digital Tools by People Experiencing Poverty (Une étude exploratoire sur l'utilisation des outils numériques par les personnes en situation de pauvreté), EAPN, 2024.

Or. en

Amendement 279
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 7 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 septies. invite la Commission et les États membres à revoir les politiques et les mesures punitives qui pénalisent les

	personnes en situation d'extrême pauvreté, telles que l'interdiction de dormir dans les espaces publics, les restrictions à la mendicité, les déplacements forcés et les sanctions à l'encontre des personnes qui apportent leur aide; souligne que de telles mesures portent souvent atteinte à la dignité, aggravent l'exclusion et vont à l'encontre des objectifs d'inclusion sociale à long terme;

Or. en

Amendement 280
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission ***d'aider les*** États membres ***à promouvoir une politique du*** logement ***qui garantisse un accès universel à ce droit et accorde une attention particulière à la situation des sans-abri***; ***prie instamment la Commission d'élaborer un plan pour répondre aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union, y compris en mettant en place un financement supplémentaire spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements publics;***	8. demande à la Commission ***et au Parlement européen de respecter la compétence exclusive des*** États membres ***en matière de*** logement;

Or. en

Amendement 281
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir ***une politique*** du logement ***qui garantisse un accès universel à ce droit et accorde une attention particulière à la situation des sans-abri***; prie instamment la Commission ***d'élaborer un plan pour répondre aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union, y compris en mettant en place*** un financement ***supplémentaire*** spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements ***publics***;	8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir ***des politiques*** du logement ***qui encouragent les investissements publics-privés et garantissent des logements abordables grâce à des solutions fondées sur le marché***; prie instamment la Commission de créer un financement spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements;

Or. en

Amendement 282
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel à ***ce droit*** et accorde une attention particulière à la situation des sans-abri; prie instamment la Commission d'élaborer un plan pour répondre aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union***, y compris en mettant en place un financement supplémentaire spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements publics***;	8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel à ***un logement décent et abordable*** et accorde une attention particulière à la situation des sans-abri; prie instamment la Commission d'élaborer un plan pour répondre aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union ***tout en respectant le principe de subsidiarité***;

Or. en

Amendement 283
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel ***à ce droit*** et accorde une attention particulière à la situation des sans-abri; prie instamment la Commission d'élaborer un plan pour répondre aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union, y compris en mettant en place un financement supplémentaire spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements publics;	8. ***se félicite de l'annonce d'un plan européen pour le logement abordable visant à aider les États membres à faire face à la crise du logement et à la flambée des prix des loyers et des propriétés;*** demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel ***au logement*** et accorde une attention particulière à la situation des sans-abri; prie instamment la Commission d'élaborer un plan pour répondre aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union, y compris en mettant en place un financement supplémentaire spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements publics ***et privés, incluant des mesures spécifiques pour les personnes en situation de pauvreté***; ***fait ressortir qu'il est essentiel de disposer de logements abordables et accessibles pour soutenir la désinstitutionnalisation et prévenir le placement en institution dû à la pauvreté, à un logement inadéquat ou à un manque de soutien; demande instamment aux États membres d'élaborer et de financer de manière adéquate des stratégies nationales en matière de logement qui donnent la priorité à l'accès à un logement abordable, durable et décent pour les personnes les plus défavorisées; invite en outre la Commission à réviser les règles relatives aux aides d'État afin de permettre la mise en place de mesures d'aide au logement et de logements sociaux;***

Or. en

Amendement 284
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel à ce droit et ***accorde une attention particulière à la situation des sans-abri***; ***prie instamment la Commission d'élaborer un plan pour répondre aux besoins de*** logement ***de tous les habitants des États membres de l'Union, y compris en mettant en place un financement supplémentaire spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements publics***;	8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel à ce droit et ***comprenne des mesures spécifiques pour lutter contre la crise du sans-abrisme, en soutenant et en investissant dans des politiques telles que «le*** logement ***avant tout», la prévention du sans-abrisme, une protection sociale adéquate et des mesures spécifiques pour lutter contre le sans-abrisme des familles et des enfants***;

Or. en

Amendement 285
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel à ce droit et ***accorde une attention*** particulière à la situation des sans-abri; prie instamment la Commission ***d'élaborer un plan pour répondre*** aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union, y compris en mettant en place un financement supplémentaire spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de	8. demande à la Commission d'aider les États membres à promouvoir une politique du logement qui garantisse un accès universel à ce droit et ***comprenne une action*** particulière à la situation des sans-abri***, y compris les femmes sans-abri qui fuient souvent la violence masculine, ainsi qu'à l'accessibilité des logements pour les personnes handicapées et les personnes âgées***; prie instamment la Commission ***de veiller à ce que son plan pour un logement abordable réponde*** aux besoins de logement de tous les habitants

logements publics;	des États membres de l'Union, y compris en mettant en place un financement supplémentaire spécifique de l'Union pour développer et rénover les parcs de logements publics ***et sociaux et qui contribue à favoriser la transition des soins en institution vers les soins de proximité pour les personnes handicapées***; ***souligne que la stratégie doit inclure une section spécifique pour la lutte contre le sans-abrisme, reconnaissant qu'il s'agit de l'une des formes les plus graves et les plus visibles de pauvreté et d'exclusion sociale; invite la Commission à développer davantage la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme (EPOCH) en augmentant son financement pour les activités et la gouvernance et en développant ses trois axes de travail sur le suivi, l'apprentissage mutuel et l'accès aux fonds de l'Union; demande qu'une attention particulière soit accordée aux groupes dans les situations les plus vulnérables, en particulier les enfants;***

Or. en

Amendement 286
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que le Fonds social pour le climat fournira une aide financière aux États membres à partir de 2026 pour soutenir les ménages vulnérables avec une aide directe temporaire au revenu, des mesures et des investissements destinés à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments, la décarbonation du chauffage et de la climatisation des bâtiments et l'intégration dans les bâtiments de la

production et du stockage d'énergie renouvelable; invite les États membres à partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté énergétique, telles que les chèques énergie et la réglementation des prix de l'énergie; demande aux États membres de donner la priorité, dans leurs plans sociaux pour le climat à l'échelle nationale, aux mesures visant à soutenir les groupes les plus vulnérables, en particulier les ménages ayant un ou plusieurs enfants;

Or. en

Amendement 287
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. presse la Commission de veiller à ce que son plan pour un logement abordable réponde aux besoins de logement de tous les habitants des États membres de l'Union, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants vulnérables, les jeunes et les populations marginalisées, au moyen de mesures telles que la réforme des règles relatives aux aides d'État pour permettre aux États membres d'investir davantage dans le logement public et social, l'augmentation des financements publics et privés pour le secteur à but non lucratif et les acteurs de l'économie sociale dans le domaine du logement, ainsi que de mesures visant à renforcer les droits des locataires et à garantir la stabilité du logement;

Or. en

Amendement 288
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. presse la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre de programmes de prévention du sans-abrisme et dans leur élargissement; demande instamment à la Commission de proposer un plan d'action solide assorti d'objectifs concrets pour éradiquer le sans-abrisme dans l'Union d'ici à 2030;

Or. pt

Amendement 289
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. estime, en outre, que la stratégie devrait promouvoir l'accès à des logements locatifs abordables et adéquats en soutenant les programmes de logements sociaux et coopératifs, le plafonnement des loyers le cas échéant, et les mesures visant à prévenir les expulsions et la spéculation sur le marché du logement;

Or. en

Amendement 290
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite la Commission à étudier le lien entre la perte d'emploi et le sans-abrisme, en accordant une attention particulière aux travailleurs migrants en situation de précarité sur le marché du travail; demande à la Commission et aux États membres de prendre des mesures pour prévenir le sans-abrisme en général et le sans-abrisme dû aux pertes d'emploi et aux conditions d'emploi précaires en particulier; souligne une absence de statistiques relatives au sans-abrisme informel; est particulièrement préoccupé par la situation des enfants qui vivent dans des voitures ou des garages; insiste sur la nécessité d'améliorer considérablement les données relatives aux enfants sans-abri et aux enfants vivant dans des logements inadaptés;

Or. en

Amendement 291
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne que les procédures d'expulsion ne doivent être engagées qu'en dernier recours; souligne que, lorsque les expulsions sont jugées absolument nécessaires, elles doivent s'accompagner de la mise à disposition de logements sociaux adéquats et de mesures globales de relogement afin de garantir qu'aucune personne ou famille ne se retrouve sans abri à la suite de l'expulsion;

Or. en

Amendement 292
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite la Commission et les États membres à soutenir les projets de rénovation et d'agrandissement de logements qui prennent en considération l'efficacité énergétique et sont conçus de manière à tenir compte de la santé mentale, en reconnaissant leur double potentiel de réduction de la privation de logement et de création d'emplois qualifiés dans les domaines de la construction, de la coordination des soins et des services communautaires;

Or. en

Amendement 293
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. insiste sur la nécessité de prendre des mesures pour éliminer les obstacles administratifs qui empêchent les personnes sans adresse enregistrée, y compris les Roms, d'accéder aux services essentiels et aux protections sociales, étant donné que ces obstacles perpétuent et aggravent la pauvreté et l'exclusion; souligne en particulier qu'il est possible de lier l'accès aux services essentiels et aux prestations sociales au numéro d'identification national individuel plutôt qu'à l'adresse enregistrée;

Or. en

Amendement 294
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. demande aux États membres de protéger les personnes confrontées à des difficultés financières en raison du traitement d'une maladie, y compris l'accès aux congés de maladie, aux pensions d'invalidité et aux droits de congés de maladie;

Or. en

Amendement 295
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. déplore que l'objectif du cadre stratégique en faveur des Roms 2021-2030 de réduire au moins de moitié l'écart de pauvreté entre les communautés roms et la population générale soit encore loin d'être atteint; souligne que la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté devrait, comme le cadre stratégique en faveur des Roms de l'Union et la garantie européenne pour l'enfance, avoir pour objectif commun de promouvoir les droits fondamentaux, de réduire les inégalités et de s'attaquer à la discrimination structurelle; insiste sur l'importance de veiller à ce que ces initiatives soient mises en œuvre en synergie, en particulier pour lutter contre

la pauvreté des enfants et briser le cycle des désavantages intergénérationnels au sein des familles roms;

Or. en

Amendement 296
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 sexies. souligne que les personnes en situation de pauvreté continuent de se heurter à de nombreux obstacles dans l'accès aux services publics; invite instamment la Commission européenne à aller au-delà de l'approche volontaire du cadre volontaire européen pour la qualité des services sociaux en proposant un cadre commun pour mesurer et comparer la qualité, le caractère abordable, l'inclusivité et la couverture des services sociaux dans l'Union, en particulier leur capacité à fournir des services aux personnes en situation de pauvreté; prie en outre les États membres d'améliorer la formation du personnel des services publics afin de le sensibiliser davantage à la situation des personnes en situation de pauvreté et de renforcer sa capacité à les aider par l'intermédiaire de services d'assistance, ainsi qu'à développer l'accès aux voies de recours lorsqu'une personne se voit refuser l'accès aux services sociaux; souligne que tous les services publics devraient appliquer le principe d'orientation afin d'orienter les personnes vers les services ou ressources appropriés lorsque le premier point de contact ne peut répondre directement à leurs besoins et de garantir que les personnes reçoivent l'aide nécessaire;

Or. en

Amendement 297
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 8 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 septies. souligne la nécessité de trouver un équilibre entre le processus de numérisation des services publics et de l'administration et les besoins des groupes vulnérables qui ne disposent pas des technologies numériques, de l'infrastructure matérielle, de la connectivité ou des compétences nécessaires pour accéder à ces services en ligne; invite les États membres à maintenir la possibilité d'une assistance en présentiel afin de garantir l'égalité d'accès aux services publics et d'éviter l'aggravation de la fracture numérique; souligne que la formation à la culture numérique et aux compétences numériques de base devrait permettre à chacun, y compris aux personnes en situation de pauvreté, de prendre confiance dans la transition numérique;

Or. en

Amendement 298
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à	***supprimé***

travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes;

Or. en

Amendement 299
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes;	***supprimé***

Or. en

Amendement 300
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles ***qui touchent les femmes***;	9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles ***fondées sur le genre, l'origine raciale ou ethnique, le handicap, l'âge, le milieu socio-économique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le statut migratoire***; ***invite à cet égard les États membres à appliquer rapidement la directive***

(UE) 2023/9701[1 bis]; souligne l'importance des campagnes d'information et de la formation sur les préjugés conscients et inconscients afin de prévenir de telles inégalités et discriminations;

[1 bis] Directive (UE) 2023/970 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit (JO L 132 du 17.5.2023, p. 21).

Or. en

Amendement 301
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission et les États membres à adopter ***des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «***à travail égal, salaire égal***», en luttant*** contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes;	9. invite la Commission et les États membres à adopter ***des politiques qui garantissent,*** à travail égal, ***un*** salaire égal***, ainsi que des mesures qui favorisent le développement des compétences, la flexibilité du marché du travail et la lutte*** contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes;

Or. en

Amendement 302
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles ***qui touchent les femmes***;	9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles ***fondées sur le genre, l'origine raciale ou ethnique, le handicap, l'âge, le milieu socio-économique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le statut migratoire***;

Or. en

Amendement 303
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes;	9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal ***ou à travail de valeur égale***, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes ***et les autres groupes en situation de vulnérabilité***;

Or. en

Amendement 304
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes;	9. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles, notamment celles qui touchent les femmes***, les personnes handicapées et les parents isolés***;

Or. en

Amendement 305
Liesbet Sommen, Martine Kemp

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande à la Commission, en coopération avec les États membres de l'Union, de développer des politiques spécifiques et ciblées pour lutter contre la pauvreté menstruelle; souligne l'importance de recourir à des solutions innovantes, d'établir une coopération structurelle avec les parties prenantes concernées et d'appliquer une approche scientifique; demande instamment l'inclusion de cette question en tant que thème prioritaire dans le programme urbain pour l'UE, en particulier sous le thème de la «pauvreté dans les zones urbaines»;

Or. en

Amendement 306
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite instamment la Commission à garantir des investissements dans les systèmes de protection de l'enfance, y compris dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants; insiste pour que la stratégie défende le droit de l'enfant à la vie familiale et garantisse que la pauvreté ou les difficultés socio-économiques ne soient jamais les seules raisons de séparer les enfants de leur famille;

Or. en

Amendement 307
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission à créer, dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union, un fonds de soutien à l'accessibilité des logements sociaux, y compris l'adaptation des logements pour les personnes qui suivent des traitements anticancéreux intensifs ou qui s'en remettent;

Or. en

Amendement 308
Evelyn Regner, Aodhán Ó Ríordáin

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. prie instamment la Commission de présenter des initiatives efficaces visant à lutter contre le dumping salarial et social transfrontière, notamment une proposition visant à doter l'Autorité européenne du travail de compétences exécutoires concrètes;

Or. en

Amendement 309
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres d'élaborer des politiques visant à renforcer les droits liés à la maternité, à la paternité et à la parentalité, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en facilitant le retour des femmes au travail après une grossesse et un congé de maternité, et en garantissant des conditions adéquates pour l'allaitement au travail;	***supprimé***

Or. en

Amendement 310
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres	10. demande aux États membres

d’élaborer des politiques visant à renforcer les droits liés à la maternité, à la paternité et à la parentalité, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en facilitant ***le retour*** des femmes au travail après une grossesse et un congé de maternité, et en garantissant des conditions adéquates pour l’allaitement au travail;	d’élaborer des politiques visant à renforcer les droits liés à la maternité, à la paternité et à la parentalité ***et à la carrière***, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ***ainsi qu’une organisation souple du travail***, en facilitant ***l’accès*** des femmes ***à un revenu garanti pendant le congé de maternité et leur retour*** au travail après une grossesse et un congé de maternité, et en garantissant des conditions adéquates pour l’allaitement au travail;
	Or. en

Amendement 311
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres d’élaborer des politiques visant à renforcer les droits liés à la maternité, à la paternité et à la parentalité, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en facilitant le retour des femmes au travail après une grossesse et un congé de maternité, et en garantissant des conditions adéquates pour l’allaitement au travail;	10. demande aux États membres d’élaborer des politiques visant à renforcer les droits liés à la maternité, à la paternité et à la parentalité ***et à la carrière***, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ***ainsi qu’une organisation souple du travail***, en facilitant le retour des femmes au travail après une grossesse et un congé de maternité, et en garantissant des conditions adéquates pour l’allaitement au travail; ***encourage les États membres à mettre en place et à promouvoir des politiques de congé de paternité accessibles et correctement indemnisées, qui permettent aux pères d’établir des liens solides avec leurs enfants, de partager équitablement les responsabilités en matière de soins et de prendre le temps nécessaire pour favoriser le développement du jeune enfant et le bien-être de la famille;***
	Or. en

Amendement 312
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres d'élaborer des politiques visant à renforcer les droits liés à la maternité, à la paternité et à la parentalité, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, ***en facilitant le retour*** des femmes ***au travail*** après une grossesse et un congé de maternité, et ***en garantissant*** des conditions adéquates pour l'allaitement ***au travail***;	10. demande aux États membres d'élaborer des politiques visant à renforcer les droits liés à la maternité, à la paternité et à la parentalité, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, ***de soutenir la réintégration*** des femmes ***dans le monde du travail*** après une grossesse et un congé de maternité, et ***de garantir*** des conditions ***de travail*** adéquates pour l'allaitement;

Or. en

Amendement 313
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***demande*** aux États membres d'élaborer des politiques visant à renforcer ***les droits liés à*** la maternité***, à la paternité et à la parentalité***, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en facilitant le retour des femmes au travail après une grossesse et un congé de maternité, et en garantissant des conditions adéquates pour l'allaitement au travail;	10. ***recommande*** aux États membres d'élaborer des politiques visant à renforcer ***la famille, la natalité et*** la maternité, en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en facilitant le retour des femmes au travail après une grossesse et un congé de maternité, et en garantissant des conditions adéquates pour l'allaitement au travail;

Or. en

Amendement 314
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Insiste sur le fait que ces politiques doivent porter une attention spéciale aux mères seules, et respecter la liberté de toutes les mères à retourner ou non au travail, sans exercer de pression d'aucune sorte, afin que cela puisse rester un choix libre et respectueux des impératifs d'éducation;

Or. fr

Amendement 315
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne l'incidence disproportionnée de la prise en charge non rémunérée sur la sécurité économique des femmes; invite la Commission et les États membres à assurer la pleine mise en œuvre de la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants ainsi qu'à accorder une plus grande reconnaissance aux aidants informels par l'intermédiaire de services de relève adéquats et d'un soutien permettant de garantir l'éducation et l'accueil de la petite enfance pour les familles à faibles revenus; encourage les États membres à étudier la possibilité, pour soutenir des soins de proximité dignes, d'adopter des pratiques qui fournissent des allocations mensuelles aux aidants informels des personnes, en

particulier au sein des ménages à faibles revenus, qui, après une évaluation professionnelle, sont considérées comme incapables de vivre de façon indépendante; encourage les États membres à intégrer ces mesures au sein des cadres nationaux de protection sociale et de soins de longue durée dans le cadre de politiques globales de lutte contre la pauvreté;

Or. en

Amendement 316
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite les États membres à créer et à soutenir des centres d'accueil destinés aux sans-abri qui proposent des soins médicaux de base et spécialisés adaptés aux besoins des sans-abri, notamment des services de santé physique et mentale, ainsi que des programmes éducatifs visant à prévenir la toxicomanie, y compris des services de conseil, et des initiatives de développement des compétences pour favoriser la réinsertion dans la société; encourage la Commission européenne à fournir des orientations et à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les États membres afin de garantir un fonctionnement efficace et humain de ces centres d'accueil;

Or. en

Amendement 317
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. rappelle que la suppression des discriminations et des inégalités structurelles et systémiques est essentielle pour prévenir et éradiquer la pauvreté, ainsi que pour garantir l'égalité entre tous les citoyens; presse par conséquent la Commission et les États membres d'adopter et de mettre en œuvre des politiques globales dotées de ressources suffisantes pour lutter contre les discriminations, y compris le racisme et la xénophobie, dans tous les aspects de la vie quotidienne, notamment l'éducation, l'emploi, les soins de santé, le logement, l'accès à la justice et la participation à la vie démocratique;

Or. pt

Amendement 318
Idoia Mendia, Alicia Homs Ginel

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. presse les États membres de renforcer leurs systèmes de soins publics nationaux et régionaux afin de veiller à ce que toutes les personnes, âgées ou non, quel que soit leur milieu, aient accès à des services de soins professionnels qui garantissent de bonnes conditions de travail aux professionnels de santé; souligne que les services de soins à domicile sont essentiels pour fournir des soins de qualité, centrés sur la personne, aux personnes âgées, de même que des services de garde d'enfants de qualité;

Or. en

Amendement 319
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission et les États membres à reconnaître officiellement et à valoriser le travail de prise en charge non rémunéré, y compris les soins informels de nature intrafamiliale prodigués aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux personnes souffrant de maladies chroniques, en tant que contribution essentielle à la cohésion sociale et à la prévention de la pauvreté;

Or. en

Amendement 320
Regina Doherty, Martine Kemp

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite les États membres à élaborer des politiques d'aide au retour à l'emploi et à faciliter leur accès pour les femmes qui ont quitté le marché du travail depuis plusieurs années en raison de leurs responsabilités familiales;

Or. en

Amendement 321
Niels Geuking, Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande à la Commission de veiller à la pleine mise en œuvre de l'initiative «Stronger Families» («Des familles plus fortes») lancée en 2023, dans l'unité et en plein accord avec tous les États membres;

Or. en

Amendement 322
Niels Geuking, Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. invite la Commission, tout en tenant pleinement compte des compétences de l'Union, à proposer aux États membres des recommandations claires sur les mécanismes visant à garantir des mécanismes globaux, rationalisés, adéquatement financés et mieux intégrés pour des familles plus fortes; souligne que ces recommandations devraient s'appuyer sur les réalisations existantes, inclure des politiques et des actions concrètes visant à consolider les systèmes de prestations familiales et aider les États membres à garantir à chaque famille un accès complet et équitable aux trois prestations familiales de base[1 bis];
	[1 bis] des allocations pour enfant à charge adéquates et garanties, un congé parental adéquat et garanti, et un accès adéquat et garanti aux services de garde d'enfants jusqu'à l'âge scolaire.

Or. en

Amendement 323
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. invite les États membres à mettre en place et à promouvoir des systèmes d'incitation pour les entreprises qui embauchent des chômeurs, y compris, mais sans s'y limiter, des allégements fiscaux, des subventions salariales ou des réductions des cotisations de sécurité sociale; encourage les États membres, afin de faciliter l'intégration des groupes vulnérables sur le marché du travail, à mettre en œuvre un système de primes destiné aux anciens chômeurs qui trouvent un emploi et conservent un travail continu pendant une période minimale raisonnable, déterminée au niveau national, afin d'encourager le maintien et la stabilité de l'emploi à long terme;

Or. en

Amendement 324
Idoia Mendia, Alicia Homs Ginel

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. demande la mise en œuvre effective de la garantie pour l'enfant dans tous les États membres; souligne qu'il importe de promouvoir l'éducation et l'accueil de la petite enfance, d'assurer l'accès universel à des services de repas scolaires nutritifs, de qualité et accessibles et de renforcer l'accueil après l'école pour encourager la participation des parents au marché du travail et lutter

contre l'abandon scolaire prématuré;

Or. en

Amendement 325
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. demande l'élaboration de politiques favorables à l'emploi pour les aidants informels, y compris une organisation du travail souple, des congés de soins rémunérés et un soutien à la réinsertion, afin d'éviter un détachement à long terme du marché du travail, en particulier chez les femmes;

Or. en

Amendement 326
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. recommande aux États membres de mettre en place et de promouvoir des facilités et des mécanismes de soutien pour les entreprises qui emploient d'anciens détenus, y compris des incitations telles que des allégements fiscaux, des subventions ou des réductions des cotisations de sécurité sociale; souligne que les États membres garantissent la coopération entre les autorités publiques compétentes, les services sociaux et les employeurs pour soutenir la réadaptation sociale et professionnelle des anciens

détenus, notamment leur formation professionnelle, des programmes de tutorat et un soutien psychologique visant à faciliter leur réinsertion réussie sur le marché du travail et dans la société;

Or. en

Amendement 327
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. souligne qu'un soutien accessible en matière de santé mentale périnatale et une évaluation précoce, y compris de la planification familiale, sont essentiels pour prévenir la pauvreté parmi les familles vulnérables; rappelle que la promotion d'une maternité et d'une parentalité saines par la détection et l'intervention précoces contribue à réduire les risques sociaux et économiques liés à une mauvaise santé mentale et à soutenir les familles qui risquent de tomber dans la pauvreté pendant la transition vers la parentalité;

Or. en

Amendement 328
Niels Geuking, Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. demande que la mise en œuvre de l'initiative «Stronger Families» («Des familles plus fortes») fasse l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs clairs

et d'un rapport dans le cadre du Semestre européen;

Or. en

Amendement 329
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient ***publics,*** abordables et de qualité;	11. exhorte les États membres à garantir ***aux ressortissants*** un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient abordables et de qualité;

Or. en

Amendement 330
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi ***qu'à*** des soins pédiatriques ***qui soient publics, abordables et de qualité***;	11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé ***pour tous qui soient publics, abordables et de qualité, notamment des soins de santé*** maternelle et néonatale ainsi ***que*** des soins pédiatriques;

Or. en

Amendement 331
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***exhorte les*** États membres ***à*** garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité;	11. ***recommande aux*** États membres ***de*** garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité;

Or. en

Amendement 332
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi ***qu'à*** des soins pédiatriques ***qui soient publics, abordables et de qualité***;	11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité, y compris la prévention primaire, les programmes d'immunisation et les soins de santé primaires, l'accès au diagnostic, au traitement et à la réadaptation, ainsi que l'accès à la gamme la plus large possible de traitements médicaux et thérapeutiques spécialisés, en garantissant le droit des femmes à la santé sexuelle et génésique, quel que soit leur statut ethnique, social ou administratif;

Or. pt

Amendement 333
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité;	11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé ***prénatale,*** maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité***, et à améliorer les services d'intervention ciblés en faveur de la petite enfance visant à promouvoir le développement, le bien-être et l'inclusion sociale des enfants***;

Or. en

Amendement 334
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité;	11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité***, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures ciblées visant à garantir l'identification et l'intervention précoces pour les personnes qui présentent un risque de problèmes de santé et de développement***;

Or. en

Amendement 335
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. exhorte les États membres à garantir un accès universel à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité;	11. exhorte les États membres à garantir un accès universel***, sans discrimination,*** à des soins de santé maternelle et néonatale ainsi qu'à des soins pédiatriques qui soient publics, abordables et de qualité;

Or. en

Amendement 336
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite la Commission européenne et les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures ciblées de lutte contre l'abandon scolaire visant à accroître la participation à l'éducation, en accordant une attention particulière aux enfants vivant dans des zones rurales et mal desservies, et à investir dans des programmes d'aide à l'éducation adaptés, notamment en matière de transport, d'accès numérique, de mentorat et d'initiatives d'engagement familial, afin de garantir que les enfants des zones rurales peuvent aller à l'école et y rester; demande l'intégration de mesures de lutte contre la pauvreté dans les politiques d'éducation, qui encouragent des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle afin de favoriser l'égalité des chances pour les enfants des populations communautés rurales et isolées;

Or. en

Amendement 337
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. presse la Commission européenne et les États membres de proposer des mesures globales garantissant le respect de la santé et des droits sexuels et génésiques de qualité et accessibles, y compris la gynécologie, l'obstétrique, la planification familiale, l'éducation sexuelle et la fourniture de produits menstruels, ainsi que l'accès universel à ces droits, notamment grâce à des installations adéquates sur le lieu de travail et dans le cadre de la vie éducative;

Or. en

Amendement 338
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande instamment aux États membres de garantir la mise en place de services de garde d'enfants universels, de qualité et accessibles à tous, dans le but de soutenir l'éducation et l'accueil de la petite enfance en tant que moteur essentiel pour briser le cycle de la pauvreté et accroître la participation des parents au marché du travail, tout en reconnaissant que les responsabilités familiales incombent de manière

disproportionnée aux femmes;

Or. en

Amendement 339
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne qu'un logement stable, sûr et abordable est un déterminant social essentiel de la santé mentale; invite la Commission et les États membres à considérer la politique du logement comme faisant partie intégrante des stratégies de santé mentale et de bien-être, en particulier pour les populations vulnérables et marginalisées;

Or. en

Amendement 340
Romana Jerković

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. exhorte les États membres à intégrer le droit à l'oubli dans leur cadre juridique national afin de prévenir la discrimination financière à l'encontre des survivants du cancer et de réduire leur risque de pauvreté et d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 341
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella

Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite instamment la Commission et les États membres à s'attaquer aux inégalités en matière de santé en tant que dimension structurelle de la pauvreté, notamment par l'accès aux soins de santé préventifs et primaires, le soutien à la santé mentale et les conditions de logement; souligne que le statut socio-économique reste un facteur déterminant de l'espérance de vie, de l'exposition à un travail physiquement exigeant ou dangereux, et de la vulnérabilité aux risques environnementaux et toxiques;

Or. en

Amendement 342
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. estime que les États membres devraient protéger les personnes vulnérables contre les coûts des soins de santé qui pourraient les faire basculer dans la pauvreté ou les endetter, en mettant en place un système social bien financé et accessible, afin que personne n'ait à choisir entre sa santé et sa sécurité financière;

Or. en

Amendement 343
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. souligne que, dans de nombreux États membres, les personnes handicapées sont confrontées à des risques de pauvreté et d'exclusion sociale nettement plus élevés, en raison notamment de besoins accrus et souvent non satisfaits en matière de soins de santé physique et mentale; rappelle que, conformément à la stratégie européenne pour les droits des personnes handicapées, la stratégie de lutte contre la pauvreté doit adopter une approche globale et inclusive qui réponde à leurs besoins spécifiques dans tous les domaines de la vie, en garantissant notamment des services de santé physique et mentale accessibles et centrés sur la personne, des environnements de travail inclusifs dotés d'aménagements raisonnables, et un soutien ciblé pour prévenir le décrochage scolaire et l'exclusion du marché du travail; souligne qu'un investissement adéquat dans ces domaines est essentiel pour briser le lien entre handicap et pauvreté et pour défendre le droit à une pleine participation à la société;

Or. en

Amendement 344
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. recommande aux États membres d'élaborer des politiques sociales préventives qui empêchent les enfants d'être séparés de leur environnement familial, en veillant à ce que l'institutionnalisation des enfants ne soit pas due à la pauvreté et à l'exclusion; invite les États membres à veiller à ce que l'institutionnalisation des enfants et des jeunes ne soit utilisée qu'en dernier ressort et à investir dans des systèmes de garde sûrs pour les enfants et les jeunes, qui permettent le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité;

Or. en

Amendement 345
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***invite instamment les*** États membres ***à*** renforcer les systèmes de sécurité sociale ***publics, universels et solidaires*** pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale ***complète et*** efficace, et prévenir la pauvreté;	12. ***recommande aux*** États membres ***de*** renforcer les systèmes de sécurité sociale pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale efficace, et prévenir la pauvreté;

Or. en

Amendement 346
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, ***universels et solidaires*** pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, ***et*** prévenir la pauvreté;	12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, ***tout en assurant leur durabilité à long terme au moyen des réformes nécessaires,*** pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, prévenir la pauvreté ***et faire face aux enjeux démographiques***;

Or. en

Amendement 347
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, et prévenir la pauvreté;	12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir aux travailleurs***, aux travailleurs indépendants*** et aux retraités une protection sociale complète et efficace, et prévenir ***et traiter les causes profondes de*** la pauvreté***, conformément à la recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale (2019)[1 bis]; souligne les niveaux élevés de précarité des revenus parmi les artistes et les travailleurs des secteurs culturel et créatif, et d'autres personnes dont les revenus sont irréguliers; encourage les États membres, en particulier, à améliorer la souplesse et à combler les lacunes potentielles de leurs systèmes de protection sociale à la lumière d'un monde du travail et de sociétés en mutation ainsi que des recommandations du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-***

providence dans l'Union[1 ter];

[1 bis] ***JO C 387 du 15.11.2019, p. 1-8.***

[1 ter] ***Commission européenne: direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, «L'avenir de la protection sociale et de l'état providence dans l'UE», Office des publications de l'Union européenne, 2023, https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/842d8006-c3b3-11ed-a05c-01aa75ed71a1.***

Or. en

Amendement 348
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, et prévenir la pauvreté;	12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, et prévenir la pauvreté; ***souligne qu'il importe de relever les défis auxquels sont confrontées les personnes occupant des emplois précaires ou atypiques, en particulier les jeunes, qui sont victimes de discriminations fondées sur l'âge, lorsqu'ils accèdent aux prestations;***

Or. en

Amendement 349
Martine Kemp, Regina Doherty, Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, et prévenir la pauvreté;	12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir aux travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace***, en particulier aux jeunes occupant des emplois précaires ou atypiques, confrontés à la discrimination fondée sur l'âge et ne disposant pas d'un nombre suffisant d'années de cotisation pour accéder aux prestations de sécurité sociale***, et prévenir la pauvreté;

Or. en

Amendement 350
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir ***aux*** travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, et prévenir la pauvreté;	12. invite instamment les États membres à renforcer les systèmes de sécurité sociale publics, universels et solidaires pour garantir ***à tous les*** travailleurs et aux retraités une protection sociale complète et efficace, et prévenir la pauvreté ***ainsi que la pauvreté des travailleurs***;

Or. en

Amendement 351
Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Aodhán Ó Ríordáin

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite les États membres à s'attaquer à la pauvreté des jeunes et aux inégalités socio-économiques, en reconnaissant que les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par l'emploi précaire, l'exclusion du logement et la vulnérabilité sociale; souligne que les jeunes sont surreprésentés dans les secteurs où prédomine le travail à temps partiel, saisonnier, précaire et non déclaré, et que les taux de chômage des jeunes et de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation restent durablement élevés; insiste sur la nécessité de renforcer la garantie pour la jeunesse en tant qu'instrument clé pour promouvoir l'inclusion des jeunes dans le marché du travail, ainsi que d'adopter des mesures ciblées garantissant l'accès aux systèmes de revenu minimum sans discrimination fondée sur l'âge, de faire progresser les solutions de logement abordable pour les jeunes dans le cadre du prochain plan pour des logements abordables, et d'améliorer le soutien à la santé mentale et les services d'inclusion sociale spécialement conçus pour les jeunes;

Or. en

Amendement 352
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne qu'il convient de prendre en considération l'économie informelle dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, étant donné qu'elle reste très répandue dans l'Union, ce qui se traduit

par des emplois sans accès aux droits, à une rémunération adéquate, à la protection sociale ou aux normes de santé et de sécurité au travail; encourage les États membres à créer des parcours d'inclusion entre l'économie informelle et l'économie formelle, par exemple en introduisant des procédures d'enregistrement simplifiées pour les travailleurs saisonniers, les travailleurs manuels et les travailleurs domestiques;

Or. en

Amendement 353
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures coordonnées pour combler les lacunes persistantes en matière de numérisme, de littérisme et de compétences numériques, qui constituent des obstacles importants à la lutte contre la pauvreté, au moyen d'interventions ciblées dans le cadre de l'éducation formelle et informelle et à la mise en place d'indicateurs pertinents pour suivre les progrès accomplis; souligne l'importance de la gratuité des services publics de garde d'enfants et de l'éducation pour tous, y compris jusqu'à l'enseignement supérieur;

Or. en

Amendement 354
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande aux États membres d'envisager d'intégrer aux régimes de retraite les périodes d'éducation des enfants pendant lesquelles les femmes n'ont pas été en mesure de travailler et de verser des cotisations suffisantes;

Or. en

Amendement 355
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. presse les États membres de s'attaquer à la pauvreté des personnes âgées au moyen de mesures spécifiques, en accordant une attention particulière aux femmes, qui sont touchées de manière disproportionnée; souligne que de telles mesures doivent inclure la reconnaissance et la lutte contre l'âgisme, la garantie d'accès à des soins de santé et à des services de prévention abordables et de qualité, la promotion de la sécurité financière des personnes âgées en renforçant la culture financière et en réduisant la fracture numérique, et l'accès garanti à des logements adaptés et conviviaux pour les personnes âgées, qui favorisent leur autonomie et leur inclusion sociale;

Or. en

Amendement 356
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite les États membres à remédier au problème de la perte brutale des droits à la sécurité sociale en raison des limites statiques de revenus pour les prestations sociales, qui dissuadent les bénéficiaires de l'aide sociale de retourner sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 357
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***prie*** la Commission et ***les*** États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées***,*** les familles monoparentales***, les minorités ethniques ou les migrants*** sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;	13. ***recommande à*** la Commission et ***aux*** États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées ***et*** les familles monoparentales sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 358
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales***,*** les minorités ethniques ***ou les migrants*** sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;	13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales ***et*** les minorités ethniques sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 359
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prie la Commission et les États membres ***d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté,*** de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;	13. prie la Commission et les États membres de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 360
Idoia Mendia, Alicia Homs Ginel

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;	13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ***en étudiant la possibilité d'utiliser des crédits d'impôt pour remédier à ce non-recours,*** ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 361
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions ***dites*** «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion	13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, ***les enfants,*** les personnes handicapées, les familles monoparentales, ***les personnes placées en institution,*** les minorités ethniques ***telles que les Roms*** ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à

sociale;	la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 362
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;	13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales ***et de soins de santé*** auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, ***les personnes souffrant d'une maladie diagnostiquée,*** les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 363
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prie la Commission et les États membres ***d'examiner les dimensions dites «cachées» de la pauvreté***, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que	13. prie la Commission et les États membres ***de prendre des mesures contre l'aporaphobie***, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que

les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;	les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 364
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions ***dites*** «cachées» de la pauvreté, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;	13. prie la Commission et les États membres d'examiner les dimensions «cachées» de la pauvreté***[1 bis]***, de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et le non-recours aux prestations sociales auxquelles elles ont droit, ainsi que de tenir compte du fait que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les minorités ethniques ou les migrants sont des catégories de population plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
	[1 bis] BRAY R., DE LAAT M., GODINOT X., UGARTE A., WALKER R. (2019), Les dimensions cachées de la pauvreté, Montreuil, Éditions Quart Monde.

Or. en

Amendement 365
Liesbet Sommen, Martine Kemp

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission et les États membres de l'Union, lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques liées à la transition numérique et écologique, à accorder une attention particulière aux inégalités socio-économiques et territoriales qui peuvent être exacerbées, en particulier dans les zones rurales et les anciennes régions industrielles; souligne l'importance de remédier à l'accès limité à la connectivité numérique et aux services/infrastructures de transport, qui peut conduire à la pauvreté en matière de transports et à l'exclusion sociale; met en évidence le risque que ces régions tombent dans ce «piège de développement»;

Or. en

Amendement 366
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. prend note que la précarité menstruelle, c'est-à-dire le manque d'accès adéquat aux produits et installations d'hygiène menstruelle, touche environ 10 % de la population menstruée dans l'Union et concerne de manière disproportionnée les groupes marginalisés et vulnérables, limitant leur participation à la vie sociale, éducative et professionnelle; presse la Commission européenne de développer un plan d'action global pour lutter contre la précarité menstruelle, en garantissant un

accès gratuit ou abordable aux produits menstruels; invite les États membres à supprimer la TVA sur les produits menstruels;

Or. en

Amendement 367
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres à répondre de manière proactive au problème du non-recours aux prestations sociales en réduisant la charge administrative liée aux demandes de prestations, en fournissant davantage de transparence et d'informations aux groupes concernés par l'aide sociale, en renforçant la confiance dans les institutions, en garantissant des procédures de demande en ligne et hors ligne, en développant des centres d'aide à bas seuil, en luttant contre la stigmatisation et en veillant à ce que le personnel soit formé pour aller à la rencontre des personnes en situation de pauvreté et pour les aider;

Or. en

Amendement 368
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande à la Commission d'inclure des mesures ciblées de lutte contre la pauvreté dans la stratégie afin de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les communautés roms; souligne que le cadre stratégique de l'Union en faveur des Roms et la stratégie de l'Union de lutte contre la pauvreté doivent être mis en œuvre de manière cohérente et coordonnée; réaffirme l'importance de garantir une participation significative des Roms à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de ces mesures;

Or. en

Amendement 369
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne la nécessité de lutter contre la stigmatisation des enfants et des familles en situation de pauvreté, notamment en ce qui concerne l'accès aux repas scolaires, aux logements publics, aux soins de santé et au soutien psychosocial; demande que des modèles de services universels et des stratégies de communication inclusives soient mis en place afin de réduire la honte et les obstacles à l'accès;

Or. en

Amendement 370
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. exhorte les États membres à étudier et à mettre en œuvre des mécanismes proactifs pour veiller à ce que toutes les personnes éligibles à des prestations sociales soient effectivement informées de ces prestations et y aient accès, en vue de réduire le taux de non-recours;

Or. en

Amendement 371
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. recommande que tous les services publics destinés aux enfants et aux familles, y compris l'aide alimentaire, l'aide au revenu et l'aide au logement, soient conçus de manière à protéger la dignité, la confidentialité et l'autonomie des bénéficiaires, afin d'éviter les préjudices secondaires et l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 372
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite la Commission et les États

membres à rationaliser les procédures administratives d'accès aux prestations de protection sociale, à renforcer l'accessibilité de l'information et à assurer une communication claire et efficace sur les initiatives connexes;

Or. en

Amendement 373
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. recommande aux États membres d'accroître le soutien apporté aux familles ***et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial***;	14. recommande aux États membres d'accroître le soutien aux familles ***des ressortissants, en particulier les familles nombreuses***;

Or. en

Amendement 374
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. recommande aux États membres d'accroître le soutien apporté aux familles et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial;	14. ***souligne que la pauvreté et la santé mentale sont étroitement liées et que chacune peut avoir un effet négatif sur l'autre; rappelle que les défis actuels, tels que la guerre en Ukraine, la crise climatique et l'augmentation du coût de la vie, ont une incidence négative sur la qualité de vie de nombreuses personnes en Europe; met en évidence qu'il importe de garantir l'équilibre entre vie***

professionnelle et vie privée et qu'un environnement de travail sûr est essentiel pour garantir l'efficacité et la santé mentale des travailleurs et demande à la Commission de proposer une directive européenne sur le droit à la déconnexion; constate que la mauvaise santé mentale est un problème croissant, en particulier chez les enfants et les jeunes; demande qu'une mesure d'action urgente s'attaque aux facteurs socio-économiques de la mauvaise santé mentale et insiste pour que la Commission présente des propositions à cette fin et qu'elle accorde une attention particulière aux risques liés à la numérisation, notamment en ce qui concerne l'accès des jeunes aux médias sociaux et au cyberharcèlement;
recommande aux États membres d'accroître le soutien apporté aux familles***,*** ***aux enfants*** et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant ***de façon précoce*** des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial;

Or. en

Amendement 375
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. recommande aux États membres d'accroître le soutien apporté aux familles et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial;	14. recommande aux États membres d'accroître le soutien aux familles***, aux enfants*** et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial ***et de veiller à ce que des ressources suffisantes et des professionnels adéquatement formés soient disponibles pour fournir ces services de manière efficace***;

Or. en

Amendement 376
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. recommande aux États membres d'accroître le soutien apporté aux familles et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial;	14. recommande aux États membres d'accroître le soutien apporté aux familles***,*** ***aux jeunes*** et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial;

Or. en

Amendement 377
Martine Kemp, Regina Doherty, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. recommande aux États membres ***d'accroître*** le soutien apporté aux familles et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial;	14. recommande aux États membres ***de renforcer*** le soutien apporté aux familles et aux personnes en situation de vulnérabilité en proposant des services sociaux, de santé mentale et de soutien psychosocial;

Or. en

Amendement 378
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que les personnes en situation de pauvreté sont touchées de manière disproportionnée par le changement climatique et qu'elles sont confrontées à des risques accrus tels que la mauvaise santé, la pauvreté énergétique, l'instabilité du logement et les déplacements forcés; demande à la Commission de veiller à ce que la stratégie de l'Union s'attaque directement à ces charges inégales et promeuve la pleine inclusion des personnes en situation de pauvreté dans la transition écologique; exhorte également la Commission à engager des fonds suffisants dans le cadre financier pluriannuel post-2027 pour lutter contre la pauvreté climatique, en particulier au moyen d'investissements dans l'efficacité énergétique et la rénovation des logements, afin que personne ne soit laissé pour compte dans la transition;

Or. en

Amendement 379
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande à la Commission européenne d'exiger de tous les États membres qu'ils adoptent des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, assorties d'indicateurs spécifiques, notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants; demande de veiller à ce que les partenaires sociaux et les organisations de la société civile jouent un rôle important

pour garantir que les personnes dans le besoin aient accès aux protections et aux services essentiels dont elles ont besoin et que les véritables causes profondes de la pauvreté soient traitées;

Or. en

Amendement 380
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne qu'il importe de garantir le droit à la jouissance et à la création culturelles, en supprimant les discriminations économiques, sociales et territoriales dans l'accès à la culture; exhorte les États membres à reconnaître et à valoriser le rôle social des travailleurs culturels et de leurs structures ainsi qu'à promouvoir l'amélioration constante de leur formation et de leurs conditions de travail;

Or. pt

Amendement 381
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. réaffirme que les transitions écologique et numérique doivent être socialement équitables et inclusives; demande que la stratégie de l'Union de

lutte contre la pauvreté intègre des mesures adéquates et ciblées qui renforcent et complètent les efforts de transition juste, en garantissant une approche globale de la lutte contre les inégalités sociales et économiques;

Or. en

Amendement 382
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. précise que ce soutien devrait notamment consister à renforcer le rôle, la formation et les conditions de travail des travailleurs sociaux et des professionnels de proximité qui apportent un soutien de première ligne aux personnes et aux familles en situation de vulnérabilité;

Or. en

Amendement 383
Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission et les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures conjointes et coordonnées qui garantissent la promotion d'un mode de vie sain et l'accès à une alimentation saine pour les personnes en situation de pauvreté;

Or. en

Amendement 384
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Sous-titre 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Combattre la pauvreté dans les zones rurales

Or. en

Amendement 385
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. estime que l'accès à la justice est un droit fondamental dont nul ne devrait être privé en raison de moyens économiques insuffisants; invite instamment les États membres à veiller à ce que les frais de justice et les critères d'éligibilité à l'aide juridictionnelle ne soient pas un facteur de déni de justice pour des raisons économiques, en particulier pour les personnes en situation de pauvreté;

Or. pt

Amendement 386
Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite la Commission et les États membres à promouvoir un vieillissement sain et actif en élaborant un plan d'action global axé sur les soins de santé préventifs, en surveillant le vieillissement en bonne santé parmi les groupes vulnérables et en créant des possibilités pour les personnes âgées de participer activement à des projets communautaires et au marché du travail;

Or. en

Amendement 387
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite la Commission et les États membres à faire de la transition juste un élément central de la stratégie de lutte contre la pauvreté en garantissant l'accessibilité et le caractère abordable des sources d'énergie renouvelables et des systèmes de transport, et en associant les personnes les plus exposées à la pauvreté, en particulier à la pauvreté en matière d'énergie et de transports;

Or. en

Amendement 388
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission et les États membres à évaluer la situation des propriétés publiques vacantes et vides dans les zones rurales, à mettre en place des plans d'action pour les réaffecter et à inciter les personnes menacées de pauvreté dans les zones urbaines à revitaliser les zones rurales par l'intermédiaire de ces concepts de logement alternatifs;

Or. en

Amendement 389
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne que les services de santé mentale doivent prendre en considération la nature multidimensionnelle des problèmes de santé mentale liés à la pauvreté, notamment les effets cumulés des traumatismes, de l'insécurité du logement, de la précarité de l'emploi et de l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 390
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite la Commission et les États membres à évaluer le niveau de pauvreté

en matière de transports, étant donné qu'on estime que 20 à 28 % de la population de l'Union[1 bis] souffre de la privation de transports dans une certaine mesure; est préoccupé par le fait que la pauvreté en matière de transports touche de manière disproportionnée les zones rurales, où les possibilités de transport public sont déjà limitées, ce qui aggrave l'isolement social et réduit les possibilités de mobilité économique; souligne le rôle clé que le développement des infrastructures doit jouer dans la croissance économique et sociale des zones rurales, étant donné la nécessité de systèmes de transport, en particulier publics, capables d'améliorer la connectivité et l'accès aux services essentiels;

1 bis

https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214629625001227#s0050

Or. en

Amendement 391
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. recommande que des solutions de logement qui tiennent compte des traumatismes et des besoins en matière de santé mentale des personnes sans domicile, des victimes de violences domestiques ou des personnes déplacées soient élaborées en veillant à ce que les services de logement fournissent non seulement un abri, mais aussi une sécurité et une stabilité émotionnelles;

Or. en

Amendement 392
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies adéquates pour lutter contre la pauvreté énergétique dans les zones rurales, étant donné que les ménages ruraux dépensent davantage pour l'électricité, le gaz et d'autres combustibles que les ménages des villes et des banlieues[1 bis];
	1 bis https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC142243

Or. en

Amendement 393
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. souligne que la prévention des maladies mentales comprend également la prévention de la perte de logement et du sans-abrisme; invite à un investissement plus important dans les services d'intervention précoce, les programmes de prévention des expulsions et les approches telles que le «logement avant tout» dans le cadre d'une approche intégrée de la santé mentale;

Or. en

Amendement 394
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. encourage les États membres à accorder des avantages fiscaux aux producteurs et/ou détaillants de produits agroalimentaires, textiles et de soins personnels qui choisissent de faire des dons aux centres d'hébergement de jour et de nuit; invite la Commission européenne à mettre en place un réseau de dialogue entre les autorités nationales compétentes afin d'échanger les bonnes pratiques et d'élaborer des cadres d'action et des initiatives de financement;

Or. en

Amendement 395
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. souligne que la sécurité du logement et le bien-être mental sont essentiels à une réinsertion durable sur le marché du travail; demande que des programmes d'inclusion active soient mis en place pour traiter systématiquement l'instabilité du logement et les besoins en matière de santé mentale en tant qu'obstacles à l'emploi;

Or. en

Amendement 396
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 septies. souligne que la santé mentale et le soutien psychologique aux groupes vulnérables doivent être assurés par une approche moderne et de proximité qui comprend l'accès aux services locaux de santé mentale, des activités culturelles et physiques, la création d'environnements sociaux sûrs et des lieux de travail protégés et ouverts à tous; demande aux États membres qu'ils élaborent et mettent en œuvre des stratégies globales de santé mentale inclusives, axées sur le parcours de vie et pleinement intégrées dans les services sociaux et les systèmes de soins de santé primaires; met en évidence le fait que ces stratégies doivent reconnaître l'éducation et les lieux de travail comme des environnements clés pour la détection précoce et l'intervention opportune, en assurant un soutien coordonné qui porte à la fois sur la prévention et les soins;

Or. en

Amendement 397
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. encourage les États membres à favoriser la conversion des terres en jachère pour les propriétaires ne disposant pas de capacités financières suffisantes, par l'intermédiaire, entre autres, de l'octroi de subventions pour les

semences et les intrants, afin de réduire la privation de nourriture;

Or. en

Amendement 398
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 septies. invite les États membres à améliorer la promotion du modèle d'agriculture urbaine et son rôle dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et dans la promotion de modes de vie plus sains parmi les populationsà faibles revenus, en ayant recours aux terrains urbains inutilisés, aux terrains institutionnels tels que les écoles et les hôpitaux, ou aux espaces ouverts sous-utilisés tels que les bords de route, le long des voies ferrées, sous les lignes électriques, sur les toits et dans les marais, afin de produire des denrées alimentaires à un prix abordable;

Or. en

Amendement 399
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 octies. invite instamment les États membres à intégrer des services d'éducation à la santé mentale et d'intervention précoce, adaptés à l'âge et exempts de stigmatisation, dans les écoles et les milieux communautaires, en

mettant l'accent sur les enfants et les adolescents en situation de vulnérabilité ou de privation;

Or. en

Amendement 400
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 14 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 nonies. souligne que du personnel infirmier spécialisé et des travailleurs sociaux adéquatement formés devraient être pleinement intégrés dans les services psychologiques de proximité pour répondre à la pénurie de personnel de santé;

Or. en

Amendement 401
Martine Kemp, Regina Doherty, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Lutter contre la pauvreté en renforçant la participation ***politique*** démocratique	Lutter contre la pauvreté en renforçant la participation démocratique ***active***

Or. en

Amendement 402
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels;	***supprimé***

Or. en

Amendement 403
Martine Kemp, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation ***des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels***;	15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation ***de la stratégie***;

Or. en

Amendement 404
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels;	15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté***, y compris les enfants,*** lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels; ***reconnaît le rôle que jouent les organisations de la société civile et les services sociaux à but non lucratif dans la lutte contre la pauvreté et souligne la nécessité de les associer de manière significative pour garantir une élaboration des politiques inclusive, efficace et représentative;***

Or. en

Amendement 405
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels;	15. demande à la Commission et aux États membres de garantir ***une méthodologie et*** des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels; ***souligne que, pour permettre cette participation, il convient de l'adapter aux réalités des personnes en situation de pauvreté et de l'accompagner de programmes de renforcement des capacités ciblant les personnes en situation de pauvreté; demande en outre***

que la capacité de ces personnes à s'engager activement dans la vie civique sur des questions sociétales plus larges soit renforcée;

Or. en

Amendement 406
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation ***politique*** des personnes en situation de pauvreté lors de la ***prise de décisions ainsi que*** de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, ***aux différents niveaux décisionnels***;	15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation ***significative et continue*** des personnes en situation de pauvreté ***à tous les stades de l'élaboration des politiques, y compris*** lors de la ***conception,*** de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, ***au moyen de la cocréation, et pas seulement de la consultation, conformément au principe «rien sur eux sans eux»***;

Or. en

Amendement 407
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes	15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes

adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la ***prise de décisions*** ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels;	adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique ***significative*** des personnes en situation de pauvreté***, notamment*** lors de la ***conception*** ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels***; demande à la Commission d'associer les personnes en situation de pauvreté à l'élaboration de la stratégie de l'Union de lutte contre la pauvreté***;

Or. en

Amendement 408
Sérgio Humberto, Niels Geuking

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels;	15. demande à la Commission et aux États membres de garantir des mécanismes adéquats, efficaces et transparents pour favoriser la participation politique des personnes en situation de pauvreté lors de la prise de décisions ainsi que de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui leur sont destinées, aux différents niveaux décisionnels; ***invite à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, à valoriser et à développer les compétences et la résilience des communautés;*** recommande d'investir dans l'autonomisation des collectivités locales et dans une gestion plus participative, en tenant compte des aspirations des différents groupes sociaux concernés et en encourageant l'accélération ainsi que l'endogénéisation des processus de transformation et de changement;

Or. pt

Amendement 409
Branislav Ondruš, Jan-Peter Warnke

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que l'économie sociale représente un moyen fonctionnel et vérifié d'atteindre durablement la plupart des principes et objectifs susmentionnés; rappelle que les entités de l'économie sociale fournissent une gamme complète de services pour l'intégration sociale et professionnelle durable des groupes vulnérables sur la base de conditions de travail équitables, y compris le principe de l'égalité de rémunération et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée; souligne en outre que leurs opérations garantissent l'accessibilité des services sociaux, des soins de santé, de l'éducation pour les personnes vulnérables, ainsi que d'un logement abordable;

Or. en

Amendement 410
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. recommande d'organiser une conférence annuelle visant à évaluer la ***mise en œuvre de la stratégie et réunissant un éventail vaste et diversifié de participants, dont des personnes en situation de*** pauvreté;	16. recommande d'organiser une conférence annuelle visant à évaluer la pauvreté;

Or. en

Amendement 411
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. recommande d'organiser une conférence annuelle visant à évaluer la mise en œuvre de la stratégie et réunissant un éventail vaste et diversifié de participants, dont des personnes en situation de pauvreté;	16. recommande d'organiser une conférence annuelle visant à évaluer la mise en œuvre de la stratégie et réunissant un éventail vaste et diversifié de participants, dont des personnes en situation de pauvreté***, des communautéscommunautés locales et des acteurs de l'éducation***;

Or. en

Amendement 412
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. recommande d'organiser une conférence annuelle visant à évaluer la mise en œuvre de la stratégie et réunissant un éventail vaste et diversifié de participants, dont des personnes en situation de pauvreté;	16. recommande d'organiser une conférence annuelle visant à évaluer la mise en œuvre de la stratégie et réunissant un éventail vaste et diversifié de participants***, en particulier des femmes***, dont des personnes en situation de pauvreté;

Or. en

Amendement 413
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. recommande d'organiser une conférence annuelle visant à évaluer la mise en œuvre de la stratégie et réunissant un éventail vaste et diversifié de participants, dont des personnes en situation de pauvreté;	16. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 414
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. recommande à la Commission et aux États membres d'élaborer des stratégies de communication globales pour lutter contre la stigmatisation et les stéréotypes concernant les personnes en situation de pauvreté et les personnes bénéficiant d'une aide sociale; demande des campagnes d'éducation qui promeuvent la dignité humaine et la compréhension structurelle de la pauvreté; presse en outre la Commission et les États membres d'interdire la discrimination fondée sur le statut socio-économique dans la législation ainsi que de garantir la protection contre cette discrimination dans l'emploi et l'accès aux services; demande en outre au Conseil d'adopter sa position sur la directive horizontale anti-discrimination afin de lancer des négociations interinstitutionnelles et de combler les lacunes de la législation de l'Union en matière de lutte contre les discriminations;

Or. en

Amendement 415
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que ladite conférence devrait contribuer au suivi formel de la stratégie par l'Union en offrant un espace pour examiner les progrès réalisés selon des critères et des indicateurs clairs; demande à cet égard que la participation directe des personnes en situation actuelle ou passée de pauvreté soit activement soutenue et reconnue comme essentielle à l'évaluation de l'incidence réelle de la stratégie;

Or. en

Amendement 416
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. met en évidence le fait que la pauvreté accroît le risque pour les individus d'être confrontés à des préjugés et d'être surveillés sur la base de leur situation socio-économique, ce qui peut conduire à des interventions disproportionnées des forces de l'ordre; souligne que les personnes en situation de pauvreté se heurtent souvent à des obstacles pour accéder à une

	représentation juridique de qualité et suffisante; invite instamment la Commission et les États membres à renforcer la capacité institutionnelle de lutte contre les préjugés liés à l'origine socio-économique; souligne que les efforts et le financement doivent être alloués à des initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités au sein des institutions responsables de l'application du droit, ainsi qu'à l'autonomisation des personnes en situation de pauvreté en améliorant leur connaissance de leurs droits, des mécanismes de plainte et des canaux d'aide disponibles;

Or. en

Amendement 417
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que la Commission doit renforcer les moyens consacrés au soutien aux diverses organisations sociales qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté;	***supprimé***

Or. en

Amendement 418
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que la Commission doit renforcer les moyens consacrés au soutien	17. estime que la Commission doit renforcer les moyens consacrés au soutien

aux diverses organisations sociales qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté;	aux diverses organisations sociales qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté; ***demande que la stratégie de lutte contre la pauvreté veille à ce que les bénéficiaires finaux ne soient pas privés des avantages des fonds sociaux de l'Union en cas de sanctions appliquées à leur gouvernement, conformément au règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit[1 bis] et à l'approche de la conditionnalité intelligente;***

	[1 bis] JO L 433I du 22.12.2020, p. 1-10.
	Or. en

Amendement 419
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que la Commission doit renforcer les moyens consacrés au soutien aux diverses organisations sociales qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté;	17. estime que la Commission doit renforcer les moyens consacrés au soutien aux diverses organisations sociales***, y compris les organisations à but non lucratif,*** qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté;
	Or. en

Amendement 420
Sérgio Humberto, Martine Kemp, Niels Geuking

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. estime qu'il convient de renforcer la pertinence de la coordination horizontale et de la gouvernance à plusieurs niveaux dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion;

Or. pt

Amendement 421
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Une stratégie centrée sur la pauvreté des enfants

Or. en

Amendement 422
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. s'inquiète du fait que, depuis 2019, le nombre d'enfants menacés de pauvreté et d'exclusion sociale a augmenté, malgré la légère diminution du nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale; souligne qu'environ 20 millions d'enfants sont encore menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'Union; demande à la Commission de veiller à ce que la garantie européenne pour l'enfance adopte une approche fondée sur le cycle de vie et place la pauvreté des enfants au cœur de

ses objectifs, ainsi que de renforcer la garantie européenne pour l'enfance afin de briser le cycle intergénérationnel des désavantages;

Or. en

Amendement 423
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la pauvreté, l'instabilité du logement ou le manque d'accès à des services publics adéquats ne soient jamais les seuls motifs de placement inutile d'enfants en institution; exhorte les États membres à élaborer des stratégies nationales de prévention qui soutiennent la préservation des familles au moyen d'aides ciblées telles que l'aide au revenu, le logement abordable, les services de proximité, les services sociaux d'intervention précoce et l'aide des travailleurs sociaux; souligne qu'il convient également de mettre en place ces mesures de soutien aux familles lorsqu'un enfant est placé sous protection de remplacement, en vue de permettre la réunification; recommande aux États membres de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes de suivi pour identifier les séparations familiales liées à la pauvreté;

Or. en

Amendement 424
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. invite la Commission à fonder la stratégie de lutte contre la pauvreté sur la recommandation de la Commission relative au développement et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et demande en particulier un investissement soutenu dans des systèmes de protection de l'enfance proactifs et axés sur la famille, notamment une dotation en personnel adéquate, un développement professionnel continu et la fidélisation du personnel; souligne que la promotion de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les professionnels qui travaillent avec des enfants, y compris les travailleurs sociaux, les éducateurs, les prestataires de soins de santé et le personnel chargé du soutien aux familles, est essentielle pour l'efficacité des stratégies de prévention visant à réduire les séparations familiales;

Or. en

Amendement 425
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. condamne toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence à l'égard des enfants; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes intégrés de prévention et de protection des enfants, conformément à la recommandation de la Commission du 23 avril 2024 relative au

développement et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant[1 bis]; demande que les stratégies de lutte contre la pauvreté accordent une attention particulière à la violence parmi les enfants, y compris la cyberviolence et le harcèlement, en particulier lorsqu'ils sont fondés sur des motifs socio-économiques et qu'ils touchent des enfants vulnérables, afin d'encourager l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine en vue d'éradiquer la violence et le harcèlement;

[1 bis] ***JO L, 2024/1238, 14.5.2024.***

Or. en

Amendement 426
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 sexies. souligne que les enfants touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale rencontrent des difficultés dans divers domaines de leur développement; insiste, à cet égard, sur l'importance d'une approche multisectorielle qui permet à toutes les parties prenantes concernées de collaborer pour concevoir une stratégie intégrée afin de repérer les difficultés et de lutter contre les inégalités dans l'enfance, en fournissant des services de protection de l'enfance et de soutien aux familles; souligne que certains enfants et leurs familles touchés par la pauvreté peuvent avoir besoin d'un soutien spécifique, par exemple des orthophonistes, des ophtalmologues, des psychologues, des ergothérapeutes et des nutritionnistes; demande que la stratégie

de lutte contre la pauvreté encourage activement les partenariats entre les services éducatifs, sanitaires et sociaux afin de faciliter l'accès aux soins et l'échange d'informations entre les services en vue de l'amélioration des mécanismes intégrés de soutien et de coordination pour les enfants dans le besoin;

Or. en

Amendement 427
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 septies. invite instamment les États membres à veiller à ce que leurs systèmes de protection sociale soient axés sur les enfants et à les renforcer en prévoyant des prestations spécifiques, telles que des allocations familiales, des repas scolaires et des programmes de réduction des coûts pour les activités culturelles, sportives, de loisir et extrascolaires, pour les enfants dans le besoin afin de soutenir leur développement et leur bien-être;

Or. en

Amendement 428
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 octies. rappelle l'objectif de l'Union consistant à passer d'une prise en charge en institution à une prise en charge au sein de la communauté ou de la famille; reconnaît que la stratégie de lutte contre la pauvreté permet d'établir un rapprochement avec la garantie

européenne pour l'enfance, en particulier au moyen de mesures visant à soutenir le groupe cible des enfants placés en institution; invite les États membres à utiliser pleinement les fonds du FSE+, ainsi que d'autres fonds européens et nationaux pertinents, afin de finaliser le processus de désinstitutionalisation et de garantir ainsi que chaque enfant puisse vivre dans un environnement familial ou communautaire;

Or. en

Amendement 429
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 17 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 nonies. souligne qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EAJE) afin de garantir l'égalité des chances pour tous les enfants dès le plus jeune âge; considère que la stratégie de lutte contre la pauvreté est l'occasion de promouvoir l'amélioration de la qualité des services d'EAJE grâce à des ressources financières et humaines adéquates, à une formation pédagogique appropriée pour le personnel ayant des connaissances spécialisées en psychologie de l'enfant, à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce et à des mesures d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité pédagogique en vue de garantir le développement global des enfants; rappelle que, étant donné que les écarts de participation restent importants, il est recommandé aux États membres d'introduire des mesures ciblées pour accroître la participation des enfants handicapés[1 ter] et des enfants roms[1 quater] aux services d'EAJE; invite les États membres à faciliter l'accès aux services d'éducation et d'accueil de la petite

enfance, par exemple en informant les parents de façon proactive des places disponibles, en aidant les familles vulnérables dans les procédures administratives ou en leur apportant un soutien financier;

[1 ter] ***JO C 484 du 20.12.2022, p. 1-12.***

[1 quater] ***Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, intitulée «Une Europe de l'égalité: cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms», COM(2020) 620 final.***

Or. en

Amendement 430
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Une bonne coordination institutionnelle et des ressources budgétaires suffisantes	Une bonne coordination institutionnelle***, une bonne gouvernance*** et des ressources budgétaires suffisantes

Or. en

Amendement 431
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***estime*** que la réussite de la stratégie dépendra ***aussi*** d'une ***bonne*** coordination entre les ***différents*** niveaux de décision ***et d'intervention***;	18. ***souligne*** que la réussite de la stratégie dépendra d'une ***approche intersectionnelle, d'un financement adéquat et d'une*** coordination ***efficace*** entre ***tous*** les niveaux ***de gouvernance et les organes*** de décision ***qui prennent part à sa mise en œuvre***; ***réaffirme la nécessité***

d'intégrer pleinement la stratégie dans toutes les politiques pertinentes de l'Union;

Or. en

Amendement 432
Idoia Mendia, Alicia Homs Ginel

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention;	18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention***, notamment les administrations locales***; ***invite les États membres à financer de manière adéquate ces services publics essentiels afin d'en garantir l'accessibilité et la qualité;***

Or. en

Amendement 433
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention;	18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention***, ainsi que de son intégration effective dans les cadres politiques généraux de l'Union, tels que le Semestre européen, la stratégie en faveur de la compétitivité, la transition juste et le cadre de convergence sociale, et de l'établissement de liens solides et cohérents avec l'Union de l'égalité et ses***

stratégies associées, pour garantir la cohérence, l'incidence et la viabilité à long terme;

Or. en

Amendement 434
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention;	18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention ***et de la complémentarité entre la stratégie de l'Union de lutte contre la pauvreté et d'autres initiatives de l'Union, telles que le prochain plan d'action renouvelé pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux***;

Or. en

Amendement 435
Sérgio Humberto, Niels Geuking

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention;	18. estime que la réussite de la stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention, ainsi qu'entre les différents secteurs public, privé et économique;

Or. pt

Amendement 436
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que la réussite ***de la*** stratégie dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention;	18. estime que la réussite ***d'une*** stratégie ***de lutte contre la pauvreté*** dépendra aussi d'une bonne coordination entre les différents niveaux de décision et d'intervention;

Or. en

Amendement 437
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. recommande à la Commission et aux États membres de promouvoir et de financer la formation professionnelle en tant que moyen efficace de lutte contre la pauvreté;

Or. en

Amendement 438
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. recommande à la Commission et aux États membres de protéger et de promouvoir les emplois traditionnels afin de lutter contre la pauvreté de ceux qui les

exercent;

Or. en

Amendement 439
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. invite instamment la Commission à surveiller le niveau de pauvreté dans les différents États membres, en veillant à ce que les statistiques soient réalistes;

Or. en

Amendement 440
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à introduire, dans la stratégie, un principe horizontal de prise en compte des incidences des politiques sectorielles sur la pauvreté, prévoyant la réalisation obligatoire d'une analyse d'impact ex ante;	***supprimé***

Or. en

Amendement 441
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à introduire, dans la stratégie, un principe horizontal ***de prise en compte des incidences des*** politiques sectorielles ***sur la pauvreté, prévoyant la réalisation obligatoire d'une*** analyse d'impact ex ante;	20. invite la Commission à introduire, dans la stratégie, un principe horizontal ***exigeant que toutes les*** politiques sectorielles pertinentes ***de l'Union procèdent à une*** analyse d'impact ex ante ***sur la pauvreté et les inégalités, notamment par le recours systématique à des analyses d'impact sur l'égalité et les droits humains et à des évaluations des effets distributifs[1a], en accordant une attention particulière aux effets sur les personnes les plus exposées au risque d'exclusion sociale et d'extrême pauvreté***;
	[1 bis] COM/2022/494 final

Or. en

Amendement 442
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à introduire, dans la stratégie, un principe horizontal de prise en compte des incidences des politiques sectorielles sur la pauvreté, ***prévoyant la réalisation obligatoire d'une analyse d'impact ex ante***;	20. invite la Commission à introduire, dans la stratégie, un principe horizontal de prise en compte des incidences des politiques sectorielles ***pertinentes*** sur la pauvreté, ***y compris le renforcement de la composante «pauvreté et inégalité» de son analyse d'impact sur la base d'une utilisation plus systématique de l'évaluation des effets distributifs***;

Or. en

Amendement 443
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à introduire, dans la stratégie, un principe horizontal de prise en compte ***des incidences*** des politiques sectorielles sur la pauvreté, prévoyant la réalisation obligatoire d'une analyse d'impact ex ante;	20. invite la Commission à introduire, dans la stratégie, un principe horizontal de prise en compte ***de l'incidence potentielle*** des politiques sectorielles sur la pauvreté, prévoyant la réalisation obligatoire d'une analyse d'impact ex ante;

Or. en

Amendement 444
Liesbet Sommen, Martine Kemp

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne qu'il est nécessaire que l'Union, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, continue à se concentrer activement sur trois piliers essentiels de la lutte contre le sans-abrisme, l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, à savoir: un soutien financier adéquat, la promotion de l'apprentissage mutuel et une approche systématique de l'enregistrement et du suivi; met en évidence que ces efforts seront efficaces seulement à condition d'une coopération étroite avec les États membres de l'Union, les institutions de l'Union, les autorités locales et régionales et la société civile, notamment par l'intermédiaire de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme (EPOCH), et en vertu de la Déclaration de Lisbonne;

Or. en

Amendement 445
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. appelle de ses vœux une reconnaissance stratégique de l'économie des soins en tant que pilier de l'emploi durable et de la résilience sociale; souligne que l'investissement dans la garde d'enfants, les soins aux personnes handicapées, les soins de longue durée et les soins à domicile peut créer des emplois de haute qualité, ancrés localement et majoritairement féminins, tout en répondant à des besoins démographiques et sociaux urgents;

Or. en

Amendement 446
Juan Carlos Girauta Vidal, Séverine Werbrouck, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande qu'une personne soit nommée responsable de la stratégie au sein de la Commission européenne et que chaque État membre désigne un coordinateur national et élabore un plan d'action national, en associant à sa mise en œuvre les collectivités locales et régionales ainsi que les organisations qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté;	***supprimé***

Or. en

Amendement 447
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande qu'une personne soit nommée responsable de la stratégie au sein de la Commission européenne ***et que chaque État membre désigne un coordinateur national et élabore un plan*** d'action ***national, en associant à sa mise en œuvre les collectivités locales et régionales ainsi que les organisations qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté***;	21. recommande qu'une personne soit nommée responsable de la stratégie au sein de la Commission européenne***, tout en permettant aux acteurs locaux de prendre la direction de la conception et de la mise en œuvre des plans*** d'action ***nationaux***;

Or. en

Amendement 448
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande qu'une personne soit nommée responsable de la stratégie au sein de la Commission européenne ***et*** que chaque État membre désigne un coordinateur national et élabore un plan d'action national, en associant à sa mise en œuvre les collectivités locales et régionales ainsi que les organisations qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté;	21. recommande qu'une personne soit nommée responsable de la stratégie au sein de la Commission européenne***, soutenue par une équipe spécialisée chargée de superviser la mise en œuvre et la coordination de la stratégie de l'Union de lutte contre la pauvreté et de contrôler l'intégration des objectifs de la stratégie dans les autres politiques de l'Union; souligne qu'il convient d'octroyer à cette personne les moyens de coordonner les actions de soutien à la stratégie aux niveaux européen, national, régional et local et entre ces niveaux, et d'agir en tant que point de contact unique pour la société civile et les personnes en situation de pauvreté; recommande*** que chaque État membre désigne un coordinateur national

et élabore un plan d'action national, en associant à sa mise en œuvre les collectivités locales et régionales ainsi que les organisations qui prennent part à la lutte contre la pauvreté et à la prévention de la pauvreté;

Or. en

Amendement 449
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***recommande qu'une personne soit nommée responsable de la stratégie au sein*** de la Commission européenne ***et que*** chaque État membre ***désigne*** un coordinateur national ***et élabore un plan*** d'action ***national, en associant à sa mise en œuvre les*** collectivités locales et régionales ainsi que ***les*** organisations qui prennent part à la lutte contre la pauvreté ***et à la prévention de la pauvreté***;	21. ***demande la création d'un groupe de travail*** de la Commission européenne ***visant à éradiquer la pauvreté, au sein duquel*** chaque État membre ***devrait désigner*** un coordinateur national***; souligne l'importance pour les États membres de mettre en œuvre la stratégie par l'intermédiaire de plans*** d'action ***nationaux de lutte contre la pauvreté, avec la participation de personnes en situation actuelle ou passée de pauvreté, des*** collectivités locales et régionales ainsi que ***des*** organisations qui prennent part à la lutte contre la pauvreté;

Or. en

Amendement 450
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande ***qu'une personne soit***	21. recommande ***qu'un groupe de***

nommée responsable de la stratégie au sein de la Commission européenne et que chaque État membre désigne un coordinateur national et élabore un plan d'action national, en associant à sa mise en œuvre les collectivités locales et régionales ainsi que les organisations ***qui prennent part à la*** lutte contre la pauvreté et ***à la*** prévention de la pauvreté;	***travail soit nommé en vertu*** de la stratégie au sein de la Commission européenne et que chaque État membre désigne un coordinateur national et élabore un plan d'action national, en associant à sa mise en œuvre les collectivités locales et régionales***, les partenaires sociaux*** ainsi que les organisations ***de la société civile dotées d'une expertise en matière de*** lutte contre la pauvreté et ***de*** prévention de la pauvreté;

Or. en

Amendement 451
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que le Semestre européen devrait intégrer les objectifs sociaux et les mettre sur un pied d'égalité avec les objectifs économiques; invite la Commission à utiliser pleinement les recommandations spécifiques par pays pour contribuer à la réduction de la pauvreté, renforcer l'investissement social, les services publics et les systèmes de protection sociale, évaluer l'incidence des politiques sur la répartition et promouvoir une fiscalité progressive;

Or. en

Amendement 452
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande que la stratégie comprenne un principe horizontal d'investissement et de soutien en faveur du personnel des services sociaux, pour reconnaître leur rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre la pauvreté et garantir la continuité des soins et la réinsertion sociale;

Or. en

Amendement 453
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. demande que des améliorations soient apportées au tableau de bord social afin de couvrir les 20 principes du socle européen des droits sociaux en y introduisant des indicateurs qui reflètent les tendances et les causes de la pauvreté, tels que l'emploi de qualité et la pauvreté des travailleurs, la répartition des richesses, l'accès aux services publics, la couverture des services sociaux, la surcharge du coût du logement, des retraites adéquates, la santé mentale, la discrimination et le chômage;

Or. en

Amendement 454
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. rappelle que l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) ne couvre pas les causes profondes de la pauvreté, notamment l'inclusion des personnes vivant en dehors des ménages privés, les aspects qualitatifs de la pauvreté et les expériences vécues de marginalisation; souligne que la pauvreté va au-delà d'un revenu insuffisant ou de privations matérielles; invite le comité de la protection sociale à travailler avec les parties prenantes concernées au renouvellement de la mesure statistique AROPE afin de l'élargir à une vision plus forte, désagrégée et multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 455
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. se félicite de la mise en place d'un cadre permettant d'identifier les risques pour la convergence sociale dans le cadre du Semestre européen et du fait que le rapport conjoint sur l'emploi 2025 fournit une analyse spécifique par pays basée sur les principes du cadre de convergence sociale; invite la Commission, en vertu de la stratégie de lutte contre la pauvreté, à poursuivre le développement d'outils d'analyse quantitatifs et qualitatifs innovants dans ce nouveau cadre afin d'en faire une utilisation optimale dans les futurs cycles du Semestre européen;

Or. en

Amendement 456
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande que*** le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) ***soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté***;	22. ***insiste sur la nécessité de préserver et de renforcer la politique de cohésion afin de continuer à soutenir la cohésion économique, sociale et territoriale en Europe dans*** le prochain cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

Amendement 457
Branislav Ondruš, Jan-Peter Warnke

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté;	22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté; ***invite à cet égard la Commission et les États membres à adopter des règles formelles en matière d'investissement prioritaire obligatoire dans des projets et solutions à but non lucratif tels que, et en particulier, les***

entreprises sociales, les coopératives et les entités publiques; invite la Commission et les États membres à mettre en œuvre obligatoirement les principes de responsabilité sociale dans les marchés publics et les aides d'État;

Or. en

Amendement 458
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que ***le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de*** consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté;	22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que ***l'allocation de fonds réservés soit renforcée significativement pour*** consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté ***et assurer un soutien ciblé aux groupes marginalisés et vulnérables, en vue d'assurer la cohésion économique, sociale et territoriale à travers l'Europe***; ***met en évidence, dans ce contexte, le rôle essentiel du FSE+, notamment du FEAD et de la garantie européenne pour l'enfance, ainsi que du FEDER et du FAMI, dans ce contexte;***

Or. en

Amendement 459
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et	22. ***souligne que la stratégie de lutte contre la pauvreté ne produira des***

que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté;

résultats que si elle s'accompagne d'un financement adéquat aux niveaux européen et national; demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)***, le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV)*** et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté; ***souligne qu'il importe d'optimiser l'utilisation des fonds de l'Union, y compris la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), pour financer des mesures concrètes de lutte contre la pauvreté telles que des logements abordables et économes en énergie, l'accès à une éducation et à un accueil de la petite enfance de qualité, des transports publics accessibles et un soutien énergétique ciblé pour les ménages à faibles revenus; invite en outre la Commission à maintenir la condition favorisante thématique des fonds de l'Union à la mise en place d'un cadre politique stratégique national pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté dans le prochain cadre financier pluriannuel;***

Or. en

Amendement 460
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement	22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement

régional (FEDER)***,*** le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) ***et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI)*** soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté;	régional (FEDER) ***et*** le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à éradiquer la pauvreté;

Or. en

Amendement 461
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à ***éradiquer*** la pauvreté;	22. demande que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) soit renforcé et que le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soient mieux utilisés afin de consolider les politiques qui contribuent à ***mettre fin à*** la pauvreté;

Or. en

Amendement 462
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. rappelle les conditions favorisantes thématiques applicables au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen plus (FSE+) et au Fonds de cohésion énoncées à l'annexe IV du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen

portant dispositions communes relatives à ces fonds, en particulier la condition favorisante .4, intitulée «Cadre stratégique national pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté»; souligne qu'il importe de lier la stratégie et son financement aux objectifs spécifiques déjà définis suivants: 1) dans le cadre du FEDER, favoriser l'intégration socio-économique des populations marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux; 2) dans le cadre du FSE+, favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés; invite la Commission, le Parlement européen et le Conseil à renforcer ces objectifs spécifiques dans les dispositions communes du FEDER et du FSE+ et à établir un lien clair avec la stratégie dans le prochain cadre financier pluriannuel;

Or. pt

Amendement 463
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. met en évidence le rôle positif des fonds européens dans le financement de projets innovants pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale; souligne qu'il est essentiel de maintenir ces fonds afin d'attirer davantage de financements nationaux vers des idées qui ont fait leurs preuves; demande que le budget de

l'Union donne la priorité aux investissements visant le progrès social et la réduction de la pauvreté et des inégalités, en utilisant le Fonds social européen plus (FSE+) comme un fonds autonome consacré au soutien de l'inclusion sociale; souligne qu'il importe de maintenir une dotation financière consacrée aux groupes les plus défavorisés; demande en outre à la Commission d'envisager une plus grande simplification de l'accès aux fonds européens pour les organisations à but non lucratif dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'un taux de cofinancement plus élevé pour les projets dans ce domaine;

Or. en

Amendement 464
João Oliveira, Marie Toussaint, Marit Maij, Pasquale Tridico, Hristo Petrov, Estrella Galán, Pernando Barrena Arza, Giorgos Georgiou, Lynn Boylan, Leila Chaibi, Damien Carême, Anthony Smith, Vicent Marzà Ibáñez, Marina Mesure, Sirpa Pietikäinen, Dario Tamburrano, Murielle Laurent, Eric Sargiacomo, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que la garantie européenne pour l'enfance est un instrument clé dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants; met en évidence l'importance de sa mise en œuvre intégrale et rapide par les États membres afin de garantir l'accès à des soins de santé efficaces et gratuits, à l'éducation, à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance, ainsi que l'accès effectif à un logement adéquat et à une alimentation saine pour tous les enfants qui en ont besoin;

Or. en

Amendement 465
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que le Fonds social européen plus (FSE+) est le principal instrument financier de l'Union pour la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté; invite instamment la Commission et les États membres à veiller, dans le FSE+ post-2027, à ce qu'une part significative des ressources du FSE+ soit d'abord consacrée à ces objectifs; souligne qu'il importe d'orienter les financements vers les groupes les plus défavorisés;

Or. en

Amendement 466
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que les investissements réalisés dans le cadre du mécanisme pour une transition juste et d'autres fonds liés au climat soient alignés sur les objectifs de lutte contre la pauvreté, en accordant la priorité aux projets qui créent des emplois verts, soutiennent les services sociaux locaux et répondent aux besoins des groupes et des régions vulnérables;

Or. en

Amendement 467
Niels Geuking, Romana Tomc, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Commission à simplifier la mise en œuvre des mécanismes de financement européens ainsi que l'accès aux fonds européens et les informations les concernant au niveau local afin d'améliorer leur recours dans les États membres;

Or. en

Amendement 468
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne qu'aucun fonds de l'Union ne devrait être utilisé pour perpétuer la ségrégation spatiale ou l'exclusion des groupes marginalisés, tels que les Roms, à l'exception des investissements dans les centres de soins médicaux d'urgence, qui sont vitaux pour la santé et le bien-être des enfants et de leurs familles;

Or. en

Amendement 469
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. souligne qu'aucun financement de l'Union ne devrait être utilisé, directement ou indirectement, pour des environnements institutionnels ou des lieux de résidence cloisonnés, en particulier pour leur construction et toute autre action qui perpétueraient l'institutionnalisation des personnes handicapées au-delà de ce qui est strictement nécessaire; invite la Commission à maintenir, dans le prochain cadre financier pluriannuel et dans les programmes sectoriels et instruments de financement pertinents, une condition favorisante thématique pour les mesures visant à passer des soins en institution aux soins familiaux et de proximité; invite en outre la Commission à renforcer les mécanismes de contrôle et de traitement des plaintes afin de s'assurer que les financements de l'Union ne contribuent pas à perpétuer l'institutionnalisation ou l'isolement des personnes handicapées au-delà de ce qui est strictement nécessaire, et à exiger des autorités de gestion qu'elles respectent pleinement la CNUDPH et les législations de l'Union; invite en outre les États membres à réorienter les investissements et les ressources des environnements institutionnels vers les services de proximité et l'accompagnement des personnes handicapées;
	Or. en

Amendement 470
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. se félicite du fait que les plans structurels budgétaires nationaux à moyen terme, dans le nouveau cadre de gouvernance économique, doivent expliquer les modalités de prise en considération de la résilience sociale et économique dans la mise en œuvre des réformes et des investissements, y compris le socle européen des droits sociaux, dans le cadre des priorités communes de l'Union; souligne qu'il est possible d'étendre la période d'ajustement budgétaire de 4 à 7 ans afin de permettre une plus grande souplesse pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements renforçant la résilience sociale et la lutte contre la pauvreté, pour autant que chacune des réformes et chacun des investissements soient suffisamment détaillés, anticipés, limités dans le temps et vérifiables;

Or. en

Amendement 471
Martine Kemp, Liesbet Sommen, Regina Doherty, Sérgio Humberto

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget ***d'au moins 20 milliards d'euros***; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.	23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.

Or. en

Amendement 472
Séverine Werbrouck, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.	23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget adequat ; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.

Or. fr

Amendement 473
Aodhán Ó Ríordáin, Marit Maij, Isilda Gomes, Vilija Blinkevičiūtė, Idoia Mendia, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Romana Jerković, Cecilia Strada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; insiste pour que ce budget spécifique soit ***inclus*** dans le prochain CFP***, en étant rattaché au*** FSE+.	23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; insiste pour que ce budget spécifique soit ancré dans le prochain CFP et mis en œuvre par l'intermédiaire du FSE+, avec l'obligation contraignante pour chaque État membre d'affecter au moins 5 % de sa dotation nationale au titre du FSE+ à la lutte contre la pauvreté infantile.

Or. en

Amendement 474
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.	23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; ***demande que le financement d'autres fonds pertinents spécifiquement consacrés à l'inclusion éducative et à la lutte contre les taux d'abandon scolaire chez les enfants soit augmenté;*** insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.

Or. en

Amendement 475
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***rappelle la nécessité*** d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+**.**	23. ***se félicite de l'annonce du renforcement de la garantie européenne pour l'enfance, qui demeure le principal instrument de l'Union pour lutter contre la pauvreté des enfants; renouvelle sa demande*** d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros ***pour répondre au défi croissant de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants***; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+***; souligne que cet investissement dans la prochaine génération garantit non seulement le bien-être des enfants, mais constitue un investissement judicieux qui permettrait***

d'éviter des coûts sociétaux futurs[1 bis];

[1 bis] Clarke, C. et al. (2022), «The economic costs of childhood socio-economic disadvantage in European OECD countries» («Les coûts économiques des désavantages socio-économiques chez les enfants dans les pays européens de l'OCDE»), publications de l'OCDE sur le bien-être et les inégalités, nº 9, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/8c0c66b9-en.

Or. en

Amendement 476
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. rappelle la nécessité d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.	23. rappelle la nécessité ***de renforcer et*** d'augmenter de toute urgence le financement de la garantie pour l'enfance, en lui allouant spécifiquement un budget d'au moins 20 milliards d'euros; insiste pour que ce budget spécifique soit inclus dans le prochain CFP, en étant rattaché au FSE+.

Or. en

Amendement 477
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. demande une nouvelle fois à la

Commission de suivre de près la mise en œuvre de la garantie pour l'enfance dans tous les États membres dans le cadre du Semestre européen et des recommandations par pays; estime que les recommandations par pays devraient prendre en considération le respect par les États membres du principe budgétaire concernant l'affectation minimale de fonds requise en faveur de la lutte contre la pauvreté infantile définie dans le règlement relatif au FSE+; souligne que cette affectation minimale pour la lutte contre la pauvreté infantile a été essentielle pour soutenir les enfants dans le besoin, mais qu'elle n'est pas suffisante compte tenu de l'augmentation de la pauvreté infantile dans l'Union; demande à cet égard à la Commission européenne de prévoir une affectation minimale d'au moins 5 % à la lutte contre la pauvreté infantile dans le prochain CFP pour tous les États membres, ainsi qu'un objectif plus ambitieux d'au moins 10 % pour les États membres dont les taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants sont supérieurs à la moyenne de l'Union;

Or. en

Amendement 478
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite en outre la Commission à mettre à disposition toutes les ressources disponibles, et les États membres à les utiliser pleinement, afin de mettre dûment en œuvre la garantie pour l'enfance, y compris le FSE+, ReactEU et la FRR; souligne que l'utilisation de ces fonds devrait être transparente et associer les

organisations sociales et les autres parties concernées à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation; réitère sa demande aux États membres pour qu'ils allouent au moins 5 % des fonds du FSE+ à des actions spécifiques et à des investissements structurels visant à lutter contre la pauvreté infantile, et 10 % pour les États membres dont les niveaux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants sont supérieurs à la moyenne de l'Union; souligne que ce seuil n'est qu'un minimum et que les États membres sont encouragés à utiliser une proportion plus élevée du FSE+ pour lutter contre la pauvreté infantile;

Or. pt

Amendement 479
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. demande que l'intégration de la dimension de genre soit appliquée dans le prochain CFP afin de garantir que le budget de l'Union reflète les obligations du traité;

Or. en

Amendement 480
Villy Søvndal
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. insiste sur le fait que l'énergie et les transports, entre autres, sont des services essentiels auxquels chacun devrait avoir accès et que l'Union ainsi que les États membres doivent faire tout leur possible pour lutter contre la pauvreté en matière d'énergie et de transports; rappelle que le Fonds social pour le climat est le tout premier budget européen consacré à la lutte contre la pauvreté dans le domaine de l'énergie et des transports; insiste par conséquent pour qu'une attention particulière soit accordée aux plans sociaux pour le climat que les différents États membres sont tenus de planifier et de mettre en œuvre en vertu du Fonds social pour le climat, en particulier pour déterminer si les personnes en situation de vulnérabilité sont activement associées, afin que l'aide puisse effectivement atteindre ceux qui en ont le plus besoin;

Or. en

Amendement 481
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. souligne que les fonds européens sont gérés de manière complexe, ce qui les rend difficiles d'accès pour les organisations disposant de moins de moyens techniques; souligne qu'il est nécessaire de simplifier l'accès à ces fonds pour les bénéficiaires finaux et de renforcer les capacités des administrations publiques concernées; souligne que, conformément au règlement FSE+, le taux de cofinancement pour

soutenir les personnes les plus démunies doit être de 90 %, ce qui devrait faciliter l'accès à ce financement des programmes et actions conçus pour aider ces populations à sortir de la pauvreté;

Or. pt

Amendement 482
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. invite la Commission, compte tenu des niveaux élevés de pauvreté infantile dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, à prévoir un financement spécifique pour le développement de la garantie européenne pour l'enfance dans l'instrument d'aide de préadhésion post-2027;

Or. en

Amendement 483
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. se félicite de la récente mise à jour du cadre de suivi de l'Union pour la garantie pour l'enfance[1 bis] et de l'inclusion de nouveaux indicateurs pour améliorer l'efficacité du suivi des progrès dans la mise en œuvre de cet instrument dans les États membres; souligne le rôle important de la collecte de données et des systèmes de suivi pour comprendre les obstacles rencontrés par les enfants

vulnérables et permettre des interventions adaptées et l'allocation de ressources; invite le comité de la protection sociale à poursuivre son travail pour améliorer le cadre de suivi afin de maintenir sa pertinence et de combler les lacunes qui subsistent dans les données, et invite les États membres à utiliser ce cadre de suivi commun tout en l'adaptant à leur situation spécifique en ce qui concerne la pauvreté des enfants;

[1 bis] ***Commission européenne, https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/news/eu-framework-monitoring-implementation-european-child-guarantee-has-been-updated-2025-06-02_en.***

Or. en

Amendement 484
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. demande instamment à la Commission européenne de ne pas encourager les coupes dans les services sociaux et la protection sociale au sein des recommandations spécifiques par pays dans le cadre du Semestre européen; exhorte la Commission à exclure, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les investissements sociaux du calcul du déficit et de la dette, en reconnaissant leur effet multiplicateur et leur contribution à l'objectif d'éradication de la pauvreté;

Or. pt

Amendement 485
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. recommande une articulation et une connexion adéquates entre la stratégie et la garantie pour l'enfance, dont la stratégie devrait renforcer la contribution à la lutte contre la pauvreté des enfants dans l'Union; suggère également dans ce contexte la création d'une plateforme d'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les responsables des deux instruments, aux différents niveaux d'action;

Or. pt

Amendement 486
Hristo Petrov

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. souligne qu'il importe de renforcer à tous les niveaux les mécanismes visant à garantir une participation significative, sûre et inclusive des enfants, des familles et des aidants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques relatives aux enfants;

Or. en

Amendement 487
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 23 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 sexies. estime que la part du budget total de l'Union consacrée à la politique de cohésion devra être considérablement renforcée après 2027, étant donné que le Fonds de cohésion et les fonds structurels jouent un rôle efficace dans la lutte contre les asymétries entre les États membres et en leur sein; estime que, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de son incidence très importante sur la vie des travailleurs et de leurs familles, de l'accroissement des inégalités et des injustices sociales, ainsi que du niveau élevé et persistant de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il est nécessaire que le prochain cadre financier pluriannuel prévoie une augmentation significative des crédits du Fonds social européen plus afin d'aider les États membres à relever ces défis;

Or. pt

Amendement 488
João Oliveira

Proposition de résolution
Paragraphe 23 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 septies. déplore la volonté d'allouer les financements du FSE+ aux dépenses militaires, y compris la mobilité militaire, dans le cadre de la révision à mi-parcours proposée par la Commission; considère que cette révision est préjudiciable aux objectifs de cohésion sociale et

économique, qui incluent l'objectif d'éradication de la pauvreté;

Or. pt